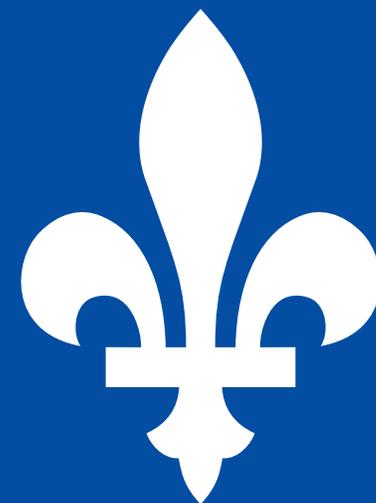


Incontournable Québec

Choisir le secteur
minier du Québec



Québec 

Note aux lecteurs

L'information présentée dans le rapport est la plus récente disponible au moment de sa rédaction en juin 2023. Elle est donnée à titre indicatif et n'a aucune valeur légale.

Dépôt légal

Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2023

ISBN : 978-2-550-96073-7 (PDF)

ISBN : 978-2-550-96072-0 (Imprimé)

© Gouvernement du Québec, 2023

Mention de source

Le ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) remercie chacune des organisations et des personnes suivantes pour l'utilisation du matériel photographique :

- Association minière du Québec;
- Caroline Bujold (p.36 (haut));
- Mine Canadian Malartic, Mines Agnico Eagle Itée (p. 24, 57, 62);
- Eldorado Gold Québec (p. 36 (bas));
- Francis Fontaine, MRNF (p. 42, 44, 46, 48, 50, 52, 54);
- Hydro-Québec (p. 34-35);
- Mathieu Dupuis, photographe;
- Niobec inc. (p. 14-15);
- Mine Raglan, Glencore Canada Corporation (p. 4-5, 7, 13, 20, 38-39);
- Mine Renard, Les Diamants Stornoway (Canada) inc. (p. 40-41);
- Mine Westwood, IAMGOLD Corporation (p. 65);
- Projet minier Akasaba Ouest, Mines Agnico Eagle Itée (p. 60-61);
- Roch Thérioux, photographe (p. 16);
- 5N Plus (p. 22-23).

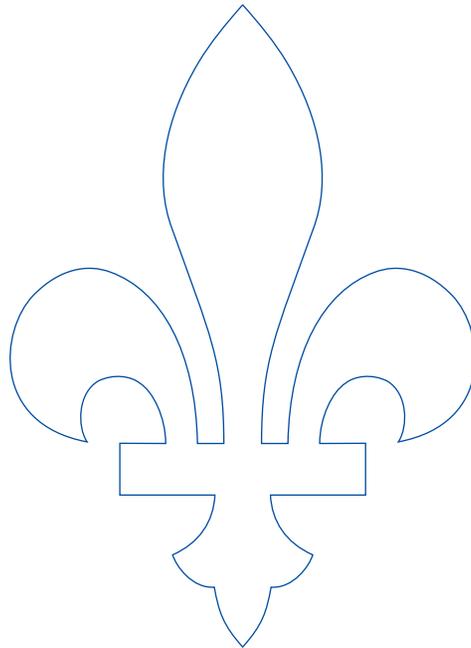


Table des matières

6

**Choisir le secteur minier
du Québec**

8

**Le secteur minier
du Québec en chiffres**

12

**Riche en minéraux
et en occasions d'affaires**

12

150 ans de connaissances
géologiques gratuites
en ligne

13

Congrès Québec
Mines + Énergie

14

**Minéraux critiques et
stratégiques: le Québec
incontournable**

16

Politiques
gouvernementales
visionnaires
et cohérentes

18

**Un partenaire de
vos investissements**

18

Investissement Québec

20

Société du Plan Nord

21

Société de
développement
de la Baie-James

22

Un environnement d'affaires de choix

24

Un cadre juridique stable et prévisible

26

Une fiscalité avantageuse

27

Des outils de gestion d'avant-garde

28

Une volonté d'accélérer les projets

28

Une main-d'œuvre qualifiée

29

Un soutien à la recherche et à l'innovation

32

Un vaste réseau d'infrastructures connecté sur le monde

34

Un leader du développement durable et responsable

34

Une énergie propre et renouvelable

36

L'acceptabilité sociale au cœur des projets

39

Des traités et partenariats avec les nations autochtones

40

Détails des activités minières

42

Fer (y compris le titane et le vanadium)

44

Or (projets miniers de mise en valeur)

46

Or (mines actives et en maintenance)

48

Nickel, cuivre et zinc (y compris des éléments du groupe du platine et le cobalt)

50

Éléments des terres rares et niobium

52

Lithium (y compris le tantale)

54

Graphite et diamant

56

Questions fréquemment posées sur le secteur minier du Québec

60

Pour nous joindre

60

Bureaux du Québec à l'étranger

64

Notes

Choisir le secteur minier du Québec



**Financement
à chaque étape
des projets**



**Ressources
minérales
diversifiées**



**Base de données
publique et
gratuite**



**Énergie propre
et renouvelable**



**Vaste réseau
d'infrastructures**



**Régime fiscal
avantageux**



**Tous les minéraux
nécessaires
à la batterie**



**Écosystème
minier développé
et complet**



**Partenaire
durable et
responsable**



**Cadre juridique
stable et
prévisible**



**Expertise de pointe
et main-d'œuvre
qualifiée**



**Partenariats
avec les nations
autochtones**

Le secteur minier du Québec en chiffres

Classement parmi les provinces et territoires canadiens
(en valeur des livraisons)



Fer, niobium,
graphite



Or, nickel, zinc,
éléments du
groupe du platine



Cobalt, cuivre

Le Québec a remporté le prix de la « Juridiction s'étant le plus améliorée » pour l'année 2022 au concours [Resourcing Tomorrow Outstanding Achievement Awards¹](#), à Londres.

**mines and
money**
LONDON



SUPERFICIE DE
1,7 million
de kilomètres carrés
(644 000 miles carrés)



319 976
titres miniers actifs
(31 mai 2023)



21
mines actives



33
projets miniers ayant atteint
l'étape de la mise en valeur



4,29 G\$
en investissements miniers
privés (2022 - données
préliminaires)



19,33 G\$
en valeur des livraisons (2021)

Mines actives et en maintenance

LÉGENDE

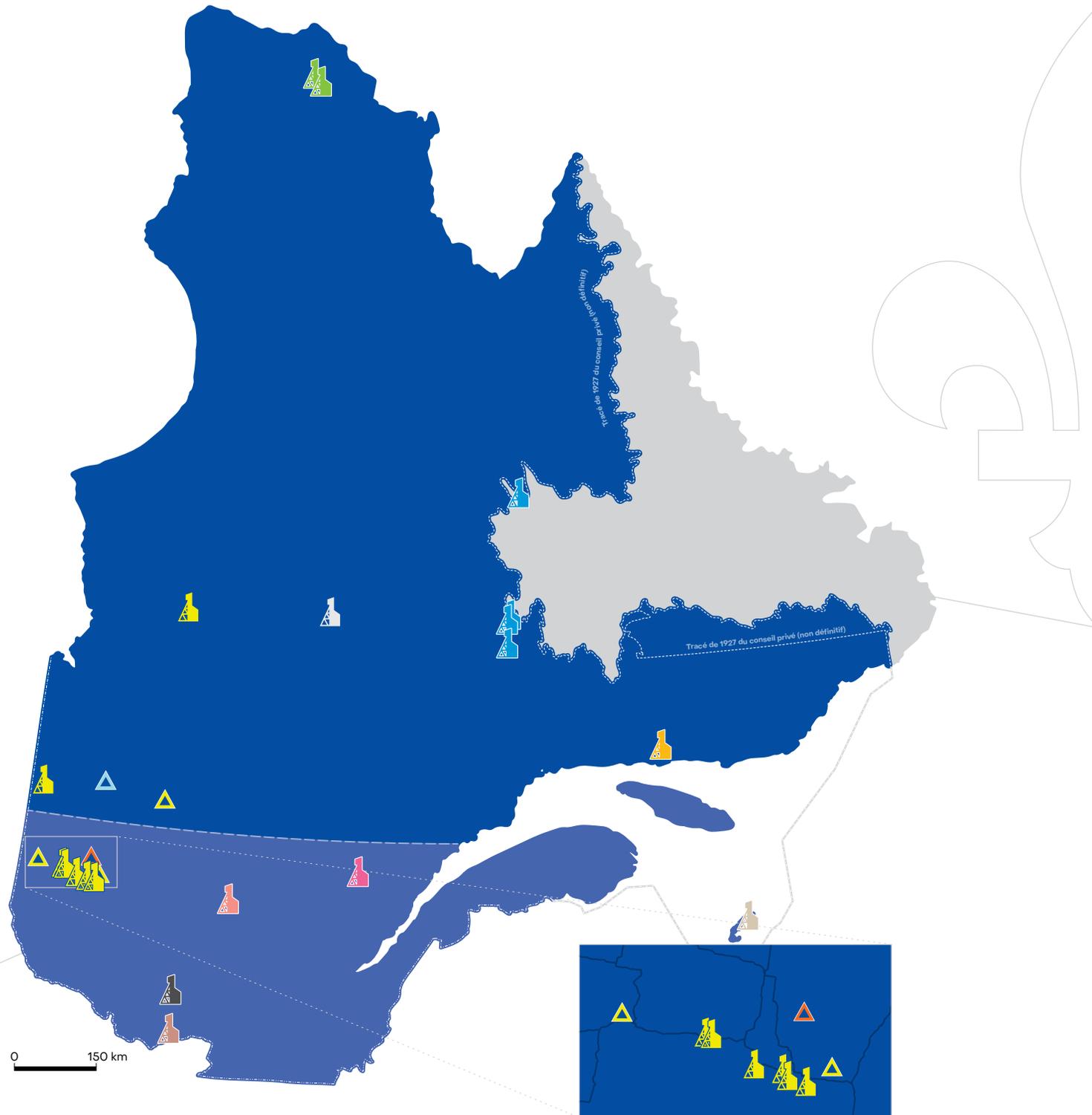
MINES ACTIVES

-  Fer
-  Nickel
-  Niobium
-  Or
-  Titane
-  Diamant
-  Felspath
-  Graphite
-  Mica
-  Sel

MINES EN MAINTENANCE

-  Lithium
-  Or
-  Zinc
-  territoire nordique

Pour les détails, veuillez consulter les pages 40 à 55 de ce document.

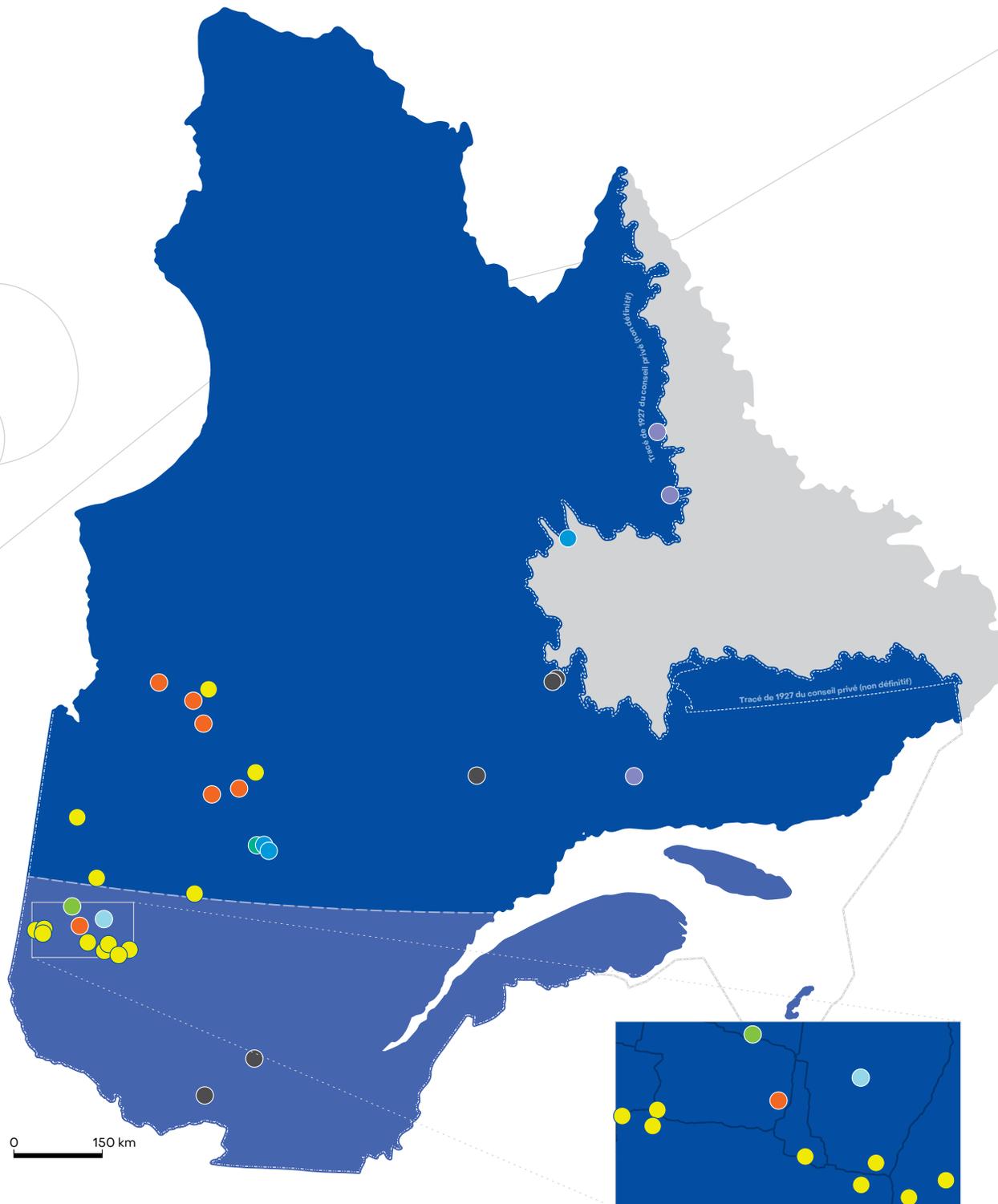


Projets miniers

LÉGENDE

- Cuivre
- Fer
- Graphite
- Lithium
- Nickel
- Or
- Terres rares
- Zinc
- territoire nordique

Pour les détails, veuillez consulter les pages 40 à 55 de ce document.



Riche en minéraux et en occasions d'affaires

150 ANS DE CONNAISSANCES GÉOLOGIQUES GRATUITES EN LIGNE

Le Québec possède un important potentiel minéral dont l'exploitation correspond au cinquième de la production minière canadienne. Les ressources qu'on y exploite sont les plus diversifiées au Canada, avec la production et la valorisation d'une trentaine de substances.

Le Québec détient l'offre de minéraux la plus diversifiée au Canada.

Des secteurs en croissance comme les télécommunications, les énergies renouvelables, le domaine biomédical et les véhicules électriques, ainsi que la volonté de décarbonation de l'économie, exercent une forte pression sur l'approvisionnement de ressources qui n'étaient que peu ou pas exploitées dans les pays occidentaux au cours des années passées.

Le Québec contribue à fournir des minéraux critiques et stratégiques, puisqu'il est un producteur de nickel, de niobium, de graphite, de cuivre, de zinc, de cobalt et d'éléments du groupe platine et que des projets miniers sont en cours pour le lithium, le vanadium, les éléments des terres rares et le tantale.

Stratégiquement située au nord-est des États-Unis, la province se trouve à proximité d'importants bassins de population et d'industries d'envergure et jouit d'une facilité d'accès à l'Europe et à l'Asie grâce à ses ports en eau profonde.

Le Québec profite également de la grande collaboration des associations représentant le secteur minier et des relations qu'il construit avec les communautés d'accueil des projets. Celles-ci sont des collaboratrices importantes pour le gouvernement afin de favoriser le développement du secteur minier et son rayonnement, dans le respect des principes du développement durable et des meilleures pratiques reconnues pour favoriser l'acceptabilité sociale.

L'acquisition de nouvelles connaissances géoscientifiques sur l'ensemble du territoire est un élément clé du développement minier au Québec. Dans cette optique, le gouvernement investit 15 millions de dollars par année dans l'acquisition, le traitement et la diffusion de données géologiques.

Le Québec a mis sur pied la base de données [SIGÉOM](#)² (système d'information géominère du Québec) qui contient de l'information géoscientifique collectée depuis plus d'un siècle par l'industrie minière et par le ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF). Un portail Internet doté d'une carte interactive permet d'accéder à la base de données géoscientifiques, considérée comme l'une des plus complètes au monde.

Les zones propices à l'exploration découvertes lors des travaux menés annuellement par le MRNF sont publiées sur Internet par l'entremise du [Bulletin géologiQUE](#)³. Cet outil renouvelle et bonifie le rapport géologique traditionnel en utilisant tous les avantages du Web. Le Bulletin géologiQUE est aussi offert en version anglaise.

Explorer à l'aveuglette ?

Pas au Québec, qui investit annuellement 15 M\$ pour acquérir, traiter et diffuser ses données géologiques dans SIGÉOM, l'une des banques interactives les plus complètes du monde.

En quelques chiffres :

- 370 000 descriptions d'affleurements;
- 87 000 rapports;
- 9 600 descriptions d'indices;
- 270 gîtes.

CONGRÈS QUÉBEC MINES + ÉNERGIE

Depuis plus de 40 ans, le congrès [Québec Mines + Énergie](#)⁴ est le rendez-vous annuel par excellence des acteurs impliqués dans le développement de l'industrie minière québécoise. Il a notamment pour objectif de promouvoir le potentiel minéral du Québec dans une perspective de développement durable et responsable.

Grâce à son expertise reconnue, le Québec est l'hôte d'un congrès annuel où convergent des conférenciers de haut calibre depuis plus de 40 ans.



Le congrès aborde l'ensemble des sphères du développement minier, soit les géosciences, l'exploration, l'exploitation, la transformation, l'économie circulaire, l'acceptabilité sociale, les affaires autochtones, le réaménagement et la restauration des sites miniers, ainsi que les plus récentes avancées dans ces domaines. C'est un lieu de rencontres et d'échanges entre les principaux intervenants du monde minier issus du milieu scientifique, économique et industriel, additionné de la recherche et de l'enseignement ainsi que des communautés locales et autochtones. Le MRNF profite de l'occasion pour divulguer les derniers résultats de ses travaux d'acquisition de connaissances géologiques sur le terrain.

Les conférences de haut niveau accordent une place importante à la transition énergétique et au développement des ressources énergétiques, des thèmes indissociables des enjeux du secteur minier.

Une offre de formation liée au domaine minier vient compléter une programmation riche et diversifiée au profit des congressistes.

L'événement se tient annuellement en novembre au Centre des congrès de Québec.



Minéraux critiques et stratégiques : le Québec incontournable

L'évolution rapide de secteurs tels que les nouvelles technologies, les télécommunications, l'aérospatiale, les équipements médicaux, les transports électrifiés, le stockage d'énergie et la production d'énergie renouvelable entraîne une augmentation de la demande en minéraux critiques et stratégiques (MCS). Ces minéraux d'avenir sont essentiels pour plusieurs secteurs-clés de l'économie et représentent des occasions d'affaires à saisir au Québec.

Grâce à son vaste potentiel minéral et à des priorités bien établies dans ses politiques gouvernementales, le Québec dispose déjà d'un bilan qui retient l'attention de promoteurs de grande envergure. Le secteur de Bécancour, entre Montréal et Québec, est en voie de devenir une « vallée de la batterie » de haut niveau.

Un bilan qui retient l'attention :

- **1^{er} au Canada à lancer un plan pour la mise en valeur des minéraux critiques et stratégiques**
- **1^{er} producteur d'oxyde de scandium de haute pureté en Amérique du Nord**
- **1^{er} producteur de niobium dans l'hémisphère Nord**
- **1^{er} producteur de graphite au Canada**
- **Plus de 50 % des projets de lithium au Canada**



POLITIQUES GOUVERNEMENTALES VISIONNAIRES ET COHÉRENTES

Plan québécois pour la valorisation des minéraux critiques et stratégiques 2020-2025

Le Québec s'est doté en 2020 du [Plan québécois pour la valorisation des minéraux critiques et stratégiques 2020-2025 \(PQVMCS\)](#)⁵ afin de favoriser les investissements sur son territoire, et ainsi répondre à la demande croissante pour ces ressources et contribuer activement à la transition énergétique et technologique mondiale.

Le Québec est un partenaire fiable, éthique, responsable et durable pour l'approvisionnement en minéraux critiques et stratégiques. Cette réputation contribue au rayonnement des entreprises qui y établissent leurs projets.

Le PQVMCS est composé de quatre orientations :

1— Accroître les connaissances et l'expertise sur les MCS

Les travaux d'acquisition de connaissances géoscientifiques ont été intensifiés pour répertorier des secteurs propices à l'exploration de gîtes de MCS. La création du Réseau de recherche scientifique propre aux MCS a également été réalisée afin de rendre plus efficaces les efforts en recherche et développement pour trouver rapidement des solutions concrètes et accessibles pour l'industrie minière.

2— Mettre en place ou optimiser des filières de façon intégrée en partenariat avec les milieux régionaux et autochtones

Plusieurs mesures sont mises en œuvre pour appuyer des projets structurants et de recherche et développement en exploration, en transformation, en recyclage et en intelligence artificielle afin de mettre en place des chaînes de valeur créatrices de retombées au Québec. Le [Programme de soutien à l'exploration minière pour les minéraux critiques et stratégiques 2021-2024](#)⁶ offre une aide ciblée pour certains projets de MCS réalisés au Québec.

3— Contribuer à la transition vers une économie durable

Pour appuyer l'industrie dans l'intégration de l'économie circulaire aux chaînes de valeur des MCS et dans la valorisation des résidus miniers et industriels, ou encore pour améliorer les procédés, des actions concrètes sont mises en œuvre, comme le [Programme de soutien dédié à la mise à l'échelle des procédés minéralurgiques ou de première transformation pour les MCS](#)⁷.

4— Sensibiliser, accompagner et promouvoir

Des efforts sont déployés pour sensibiliser et informer la population sur la nécessité des MCS dans le quotidien et leur importance, entre autres pour la transition énergétique. Un projet de traçabilité pour les minéraux nécessaires à la fabrication des batteries a ainsi été réalisé pour démontrer le respect des normes en vigueur et des principes d'éthique, de gouvernance et de responsabilité sociale et environnementale sur l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement d'un produit fait au Québec.

Une allocation a également été créée pour la mise en valeur des MCS dans le régime d'impôt minier au Québec. En 2022, 15 millions de dollars additionnels ont été annoncés pour bonifier le soutien offert aux étapes de pilotage et de démonstration de procédés et de transformation visant à mettre en valeur des MCS.

Le PQVMCS s'inscrit en synergie avec d'autres actions gouvernementales, telles que :

- la Stratégie québécoise de développement de la filière batterie;
- la Politique de mobilité durable 2030;
- le Plan pour une économie verte 2030.

Stratégie québécoise de développement de la filière batterie

Le Québec a tout ce qu'il faut pour produire la batterie la plus propre d'Amérique du Nord. Le développement de cette filière vise à renforcer la position du Québec en tant que fournisseur mondial de batteries, de l'extraction minière jusqu'à la fabrication des composants clés, en plus de s'intégrer au sein d'une chaîne logistique nord-américaine de recyclage de batteries.

Le Québec détient tous les minéraux et matériaux bruts nécessaires à la production de batteries, notamment le lithium, le nickel, le cobalt et le graphite.

La [Stratégie québécoise de développement de la filière batterie](#)⁸ comporte trois volets :

- 1— Exploiter et transformer les minéraux du territoire québécois pour fabriquer des composants de batterie, comme des anodes et des cathodes;
- 2— Produire des véhicules commerciaux électriques;
- 3— Développer le recyclage des batteries grâce aux technologies québécoises d'avant-garde.

Plan pour une économie verte : une politique-cadre d'électrification et de lutte contre les changements climatiques

Le [Plan pour une économie verte 2030 \(PEV\)](#)⁹ du Québec contribuera à l'atteinte de la cible de réduction des émissions de GES pour 2030, soit une réduction de 37,5 % par rapport au niveau de 1990, et à l'atteinte de la carboneutralité d'ici 2050. Il renforcera aussi la capacité du Québec à s'adapter aux conséquences des changements climatiques.

Le gouvernement veut faire de la lutte contre les changements climatiques un levier majeur de développement économique et de rayonnement international. Il s'appuiera à cette fin sur l'électrification de l'économie, sur le développement d'autres ressources énergétiques renouvelables ainsi que sur l'émergence de filières économiques d'avenir et créatrices d'emplois de qualité.

Le PEV 2030 propose également des mesures importantes pour la transition énergétique du secteur minier, y compris la bonification de certains programmes permettant de remplacer l'énergie fossile par l'électricité et d'autres énergies renouvelables, la réduction des émissions de GES du secteur industriel ainsi que la recherche et le développement pour la séquestration du carbone.

Un partenaire de vos investissements

Dans un contexte où l'ensemble des intervenants et partenaires du secteur minier travaillent en étroite collaboration, le gouvernement du Québec est en mesure de soutenir activement les promoteurs et les entreprises, par le biais de sociétés d'État et de leurs divisions et filiales:

- Investissement Québec:
 - Investissement Québec International;
 - Ressources Québec;
 - SOQUEM;
- Société du Plan Nord;
- Société de développement de la Baie-James.

Le gouvernement du Québec dispose d'outils financiers sur mesure pour appuyer et accompagner les projets miniers à toutes les étapes de leur développement.

Découvrez pourquoi le Québec est votre partenaire d'affaires incontournable en communiquant avec nos experts (voir la section [Pour nous joindre](#)).

INVESTISSEMENT QUÉBEC

[Investissement Québec](#)¹⁰ est une société d'État ayant pour mission de participer activement au développement économique du Québec, en stimulant l'innovation dans les entreprises, l'entrepreneuriat et le repreneuriat ainsi que la croissance de l'investissement et des exportations. Présente dans toutes les régions administratives du Québec, la Société soutient la création et le développement des entreprises de toutes tailles au moyen d'investissements et de solutions financières adaptées.

Investissement Québec propose également de nombreux services-conseils, y compris l'accompagnement technologique offert par Investissement Québec – CRIQ.

- **Investissement Québec International**
[Investissement Québec International](#)¹¹ accompagne les entreprises qui souhaitent accroître et diversifier leurs ventes de produits et services hors Québec, et contribue à attirer des investissements et des talents étrangers au Québec.

**1 200 EXPERTS****+ 30 BUREAUX****19 PAYS****6 VILLES
CANADIENNES**

Investissement Québec International représente un « guichet unique » pour les investisseurs étrangers, qui peuvent compter sur plus de 1 200 experts répartis dans plus de 30 bureaux dans 19 pays et 6 villes canadiennes.

Ressources Québec

[Ressources Québec](#)¹², une unité d'affaires d'Investissement Québec, est le point d'entrée des entreprises qui souhaitent investir dans les secteurs des ressources naturelles et de l'énergie. Elle accompagne les entreprises tout au long de leurs projets d'exploration, d'exploitation ou de transformation des ressources naturelles ou de leurs projets de production, de stockage, de transport ou de distribution d'énergie. Elle offre toute la gamme des produits

financiers tels que des participations dans le capital-actions des entreprises, des débetures et diverses formes de prêts.

De plus, Ressources Québec complète le financement privé en favorisant les projets qui ont de bonnes perspectives de rendement et qui sont structurants pour l'économie du Québec.

Elle agit aussi comme gestionnaire du fonds Capital ressources naturelles et énergie, doté d'une enveloppe de 1 milliard de dollars. Une [politique d'investissement](#)¹³ précise les grandes orientations qui guident l'analyse des projets, les décisions d'investissement et de désinvestissement ainsi que la gestion du fonds.

SOQUEM

La [SOQUEM](#)¹⁴ (Société québécoise d'exploration minière), autre filiale d'Investissement Québec, est un acteur de premier plan dans l'exploration minière en territoire québécois. Elle mise sur l'innovation, la recherche et les minéraux stratégiques.

SOQUEM a pour mission de favoriser l'exploration, la découverte et la mise en valeur des ressources minérales du Québec. Elle a participé et contribué au démarrage de centaines de projets ayant mené à d'importantes découvertes d'or, de diamants, de lithium, de niobium, d'éléments des terres rares et de plusieurs autres substances minérales, ce qui en a fait l'une des entreprises d'exploration les plus prolifiques au Québec. Les découvertes de la SOQUEM ont mené à la mise en production de plusieurs mines, dont trois sont toujours en activité, et contribué à créer plus de 1 000 emplois au Québec.

**1 G\$**

Le fonds Capital ressources naturelles et énergie permet au gouvernement du Québec de prendre des participations dans des entreprises développant des projets structurants notamment dans le secteur minier.

SOCIÉTÉ DU PLAN NORD

Le territoire nordique, qui s'étend au nord du 49° parallèle, représente 72% de la superficie du Québec et recèle du lithium, du vanadium, du nickel, du cobalt, du graphite, des éléments des terres rares, des éléments du groupe du platine, du zinc, du fer, de l'ilménite, de l'or, du cuivre, de l'apatite et du diamant.

Dotée d'une fine connaissance des enjeux nordiques, la Société du Plan Nord joue le rôle de facilitateur dans la recherche et le déploiement de solutions adaptées aux spécificités de ce territoire, qui recèle un riche potentiel minéral.

La [Société du Plan Nord](#)¹⁵ est une société d'État ayant pour mission de contribuer au développement intégré et cohérent du territoire nordique québécois, en concertation avec les représentants des régions et des nations autochtones concernées ainsi que le secteur privé. La Société joue un rôle majeur dans l'accompagnement des communautés, des entreprises et des organismes qui mènent des projets sur le territoire. Par l'entremise du Bureau de commercialisation, la Société favorise la maximisation des retombées économiques sur le territoire nordique, et plus largement sur l'ensemble du Québec, notamment par une mise en contact privilégiée entre les donneurs d'ordres, tant publics que privés, et les fournisseurs locaux. Ainsi, la Société encourage la mise en œuvre des principes de responsabilité sociale des entreprises en fournissant un accompagnement et des outils aux promoteurs de projets structurants.

De plus, la Société travaille à faciliter l'accès au territoire, que ce soit par voie terrestre, maritime ou aérienne (voir la section Un vaste réseau d'infrastructures). Elle priorise aussi l'amélioration des infrastructures de télécommunications, notamment pour favoriser le virage vers la mine 4.0. Enfin, elle s'intéresse au recrutement et au développement des compétences de la main-d'œuvre locale, y compris la main-d'œuvre autochtone, et contribue à mettre en place les conditions gagnantes pour permettre aux populations d'habiter pleinement leur territoire nordique.

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE LA BAIE-JAMES

La [Société de développement de la Baie-James](#) (SDBJ)¹⁶ a pour mission de favoriser, dans une perspective de développement durable, le développement économique, la mise en valeur et l'exploitation des ressources naturelles, autres que les ressources hydroélectriques relevant du mandat d'Hydro-Québec, sur le territoire de la région de la Baie-James. Elle peut notamment susciter des projets visant ces fins, soutenir leur réalisation et y participer. De plus, elle favorise la concertation avec les autres partenaires sur le territoire. Elle intervient dans le développement économique et la gestion des infrastructures routières et aéroportuaires en facilitant la réalisation de projets d'affaires dans la région et en les soutenant (voir la section Un vaste réseau d'infrastructures).

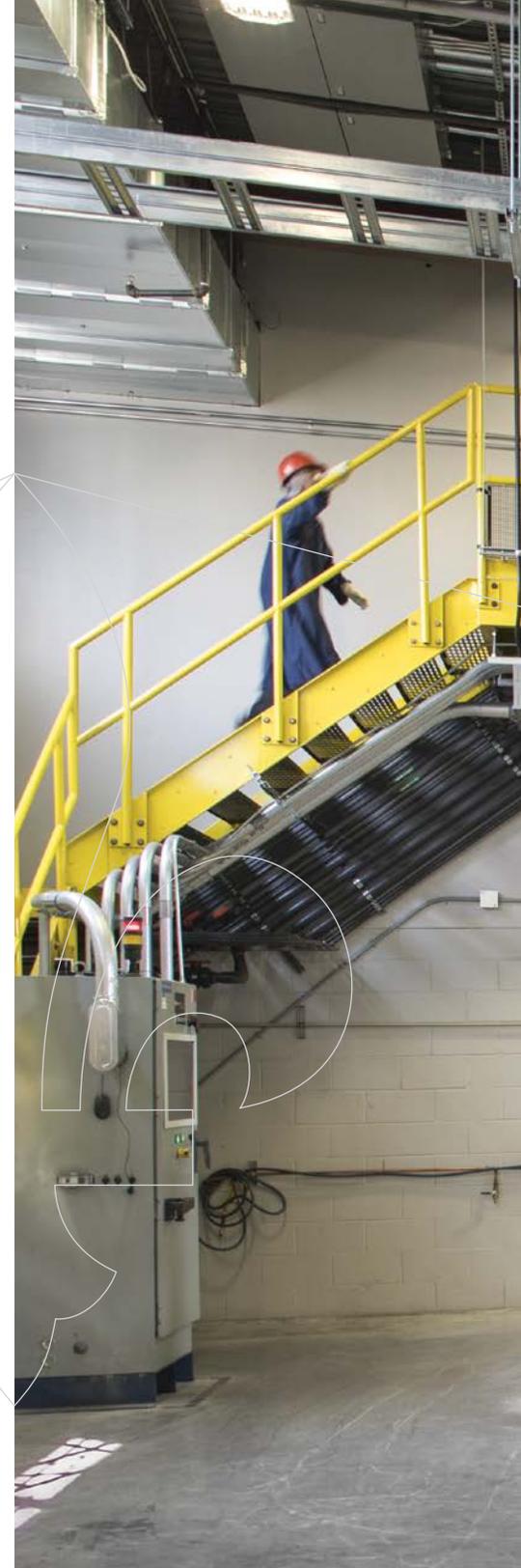
Fonds d'investissement

La SDBJ soutient le développement économique de la région de la Baie-James par la réalisation d'investissements¹⁷, notamment pour des projets d'affaires structurants et rentables dans les divers secteurs économiques.

Un environnement d'affaires de choix

Le gouvernement du Québec favorise la réalisation des projets de développement économique et les investissements en maintenant un environnement d'affaires des plus attractifs et des plus compétitifs pour les investisseurs étrangers, lequel repose sur :

- un cadre juridique stable et prévisible;
- un régime fiscal avantageux;
- des outils de gestion à l'avant-garde;
- une volonté d'accélérer les projets grâce à un accompagnement personnalisé;
- une main-d'œuvre qualifiée;
- un soutien à la recherche et à l'innovation;
- un vaste réseau d'infrastructures.





! DANGER
Espace clos
Entrée interdite



Le gouvernement du Québec déploie d'importants efforts pour contrer le fardeau réglementaire et administratif des entreprises, en présentant notamment différents allègements au cadre légal et réglementaire auquel elles sont assujetties.

L'objectif : leur simplifier la vie et leur permettre d'innover et d'investir davantage.

UN CADRE JURIDIQUE STABLE ET PRÉVISIBLE

Le document [Cadre normatif s'appliquant au domaine minier](#)¹⁸ répertorie l'ensemble des lois et des règlements qui encadrent le développement minier.

L'industrie minière est notamment assujettie à la [Loi sur les mines](#) (RLRQ, c. M-13.1)¹⁹, à la [Loi sur l'impôt minier](#) (RLRQ, c. I-0.4)²⁰, à la [Loi sur les mesures de transparence dans les industries minière, pétrolière et gazière](#) (RLRQ, c. M-11.5)²¹ et à la [Loi sur la qualité de l'environnement](#) (RLRQ, chapitre Q-2)²² et ses règlements.

Les substances minérales du territoire québécois, sauf celles de la couche arable, appartiennent à l'État québécois, à quelques exceptions près. Toute personne peut obtenir un droit exclusif d'exploration (claim) sur un terrain qu'elle désigne sur carte, pourvu que sa demande soit conforme à la Loi sur les mines et qu'elle soit la première à le faire.

Les lois et les règlements du Québec peuvent être consultés gratuitement sur le site Web de [Légis Québec](#)²³.

Loi sur les mines

La Loi sur les mines a pour objectif premier de favoriser la prospection, la recherche, l'exploration et l'exploitation minières dans une perspective de développement durable. Elle vise à susciter le dialogue avec les communautés, à maximiser les retombées économiques et à privilégier les activités de transformation au Québec. Elle participe à la protection de l'environnement et assure la prise en compte des autres possibilités d'utilisation du territoire et une plus grande transparence en vue de faire preuve d'exemplarité en développant et en mettant en œuvre les meilleures pratiques en matière d'[acceptabilité sociale](#)²⁴, entre autres par :

- un chapitre consacré aux communautés autochtones, lequel prévoit l'élaboration d'une [Politique de consultation des communautés autochtones propre au secteur minier](#)²⁵. Cette politique, rendue publique en octobre 2019, clarifie les rôles et les responsabilités des différents intervenants;
- la consultation publique, par le promoteur, pour tout projet de mine métallifère dont la capacité de production est de moins de 2 000 tonnes par jour²⁶;
- une autorisation pour la réalisation de travaux d'exploration dits « à impacts », pour laquelle est prévue l'obligation de consulter les milieux locaux et les communautés autochtones avant qu'elle ne soit délivrée;
- l'approbation d'un plan de réaménagement et de restauration préalablement à la délivrance du bail minier. Afin d'informer les personnes concernées du contenu technique d'un tel plan et des exigences

générales en matière de restauration des sites miniers au Québec, le MRNF a publié le [Guide de préparation du plan de réaménagement et de restauration des sites miniers au Québec](#)²⁷;

- l'obligation de déposer au MRNF une garantie financière couvrant 100 % des coûts de restauration de l'ensemble du site minier dans les deux années suivant la date d'approbation du plan de réaménagement et de restauration;
- [la publication annuelle de la quantité et de la valeur du minerai extrait ainsi que des redevances versées à l'État par les sociétés minières](#)²⁸, en vue d'assurer une plus grande transparence;
- des mesures de protection de portions de territoires pour certains motifs d'intérêt public ou la délimitation de territoires incompatibles avec l'activité minière.

Loi sur les mesures de transparence dans les industries minière, pétrolière et gazière

Issue d'une initiative internationale, la Loi sur les mesures de transparence dans les industries minière, pétrolière et gazière oblige les entreprises à déclarer les montants qu'elles versent chaque année aux différents ordres de gouvernement, aux organismes gouvernementaux, aux municipalités, aux communautés autochtones et aux organismes qui exercent des attributions publiques pour l'un d'eux. L'information ainsi obtenue est publique.

L'obligation de déclaration s'applique aux entreprises cotées à l'une des bourses de valeurs canadiennes et ayant leur siège social au Québec, de même qu'aux grandes entreprises, qu'elles soient inscrites ou non à la bourse.

Pour limiter le fardeau administratif des entreprises, la Loi est harmonisée avec la Loi sur les mesures de transparence dans le secteur extractif, adoptée par le Parlement canadien, et avec les exigences de la Directive sur la transparence de l'Union européenne. Ainsi, le Québec reconnaît les déclarations produites conformément aux exigences d'une autre autorité²⁹ qui équivalent à celles prévues par la Loi. Les entreprises n'ont donc pas à produire de déclarations différentes dans chaque pays où elles sont assujetties.

Loi sur la qualité de l'environnement

La Loi sur la qualité de l'environnement (LQE) assure l'application d'un régime d'autorisation environnementale clair, prévisible, optimisé et conforme aux plus hauts standards en matière de protection de l'environnement.

L'approche fondée sur le niveau de risque environnemental est une avenue de choix pour concentrer les efforts sur les projets dont les impacts sur l'environnement sont importants.

Le [Règlement sur l'encadrement d'activités en fonction de leur impact sur l'environnement](#) (REAFIE)³⁰ présente le classement des activités selon leur niveau de risque environnemental.

UNE FISCALITÉ AVANTAGEUSE

Loi sur l'impôt minier

Le Québec offre l'un des climats d'affaires les plus propices aux investissements miniers. Le régime fiscal québécois prévoit, en vertu de la Loi sur l'impôt minier, diverses mesures pour soutenir les sociétés dans les différentes phases du cycle minier, notamment :

- le [crédit de droits remboursable pour perte](#)³¹, mesure unique au Canada :
 - il accorde, sous certaines conditions, un remboursement pouvant atteindre 8 % du montant des frais admissibles pour l'exploration et 16 % du montant des frais admissibles pour l'aménagement et la mise en valeur avant production;
 - depuis mars 2021, pour les exploitants admissibles, il inclut des dépenses relatives à la mise en valeur des minéraux critiques et stratégiques;
- l'[allocation pour consultations auprès des communautés](#)³² permettant aux sociétés minières de déduire une partie des frais engagés pour la tenue de consultations auprès des communautés dans le cadre de leurs projets miniers;
- l'[allocation pour études environnementales](#)³³ permettant aux sociétés minières de déduire une partie des frais engagés pour réaliser les études d'impact environnemental et social de leurs projets.

Le Québec offre aux entreprises étrangères un climat d'affaires des plus propices aux investissements miniers et un régime fiscal qui se compare avantageusement à celui de ses partenaires commerciaux. Consultez la brochure [La fiscalité au Québec : des mesures favorables à l'investissement \(2022\)](#)³⁴ pour en savoir plus.

La Loi permet également de stimuler l'exploration et l'exploitation minière, entre autres sur le territoire nordique québécois, par :

- l'[allocation pour exploration](#)³⁵ permettant de majorer de 25 % les frais d'exploration engagés sur le territoire nordique québécois qui n'ont pas donné droit au crédit d'impôt remboursable relatif aux ressources;
- l'[allocation additionnelle pour une mine située dans le Nord québécois](#)³⁶ ayant pour objectif de prendre en compte les coûts élevés liés à l'entrée en production d'une mine située sur le territoire nordique québécois.

De plus, le régime d'impôt minier favorise le traitement et la transformation des substances minérales extraites. À titre d'exemple, l'acquisition d'éléments d'actif utilisés dans le traitement du minerai donne droit à une [allocation pour traitement](#)³⁷, calculée selon un pourcentage du coût des biens, en fonction de la nature de l'activité de traitement. Ce pourcentage est l'un des plus avantageux au Canada.

Loi sur les impôts

L'objectif du gouvernement du Québec est que le régime fiscal applicable aux entreprises québécoises se compare avantageusement à celui de ses partenaires commerciaux. Le Québec offre aux entreprises des conditions favorisant l'investissement et l'innovation. À titre d'exemple, le régime d'impôts des sociétés comporte ces mesures :

- un [congé fiscal pour grands projets d'investissement](#)³⁸, ciblant notamment le secteur de l'extraction de minéraux critiques et stratégiques, qui offre un incitatif pouvant atteindre jusqu'à 25 % des investissements admissibles selon le lieu de réalisation du projet au Québec. D'une durée de 10 ans, ce congé permet à une entreprise qui réalise un projet d'investissement d'au moins 100 millions de dollars de bénéficier, à certaines conditions, d'un congé d'impôt sur le revenu et de cotisation de l'employeur au Fonds des services de santé;
- un crédit d'impôt relatif à l'investissement et à l'innovation pour l'acquisition, entre autres, de matériel de fabrication ou de transformation et de biens utilisés pour la fonte, l'affinage ou l'hydrométallurgie de minerais autres que l'or et l'argent, avec une bonification temporaire des taux à l'égard des frais engagés, ou pour l'acquisition d'un bien après le 25 mars 2021, mais avant le 1^{er} janvier 2024³⁹;
- une déduction pour amortissement accéléré, dont le taux d'amortissement correspond à 100 % du coût dans le cas du matériel de fabrication et de transformation, du matériel désigné de production d'énergie propre, du matériel électronique universel de traitement de l'information

ainsi que d'une propriété intellectuelle admissible, si le bien est prêt à être mis en service avant 2024 (diminution progressive du taux par la suite);

- une déduction additionnelle pour amortissement permanente de 30 % de la déduction pour amortissement de l'année précédente, à l'égard du matériel de fabrication ou de transformation, du matériel de production d'énergie propre, du matériel électronique universel de traitement de l'information ainsi que d'une propriété intellectuelle admissible;
- une déduction pour amortissement bonifié permettant aux sociétés de déduire jusqu'à trois fois le montant de la déduction pour amortissement qui s'applique habituellement à la première année pour tous les autres biens admissibles à la déduction pour amortissement accéléré qui n'ont pas été cités précédemment;
- divers crédits d'impôt remboursables, notamment afin d'encourager les activités de recherche scientifique et de développement expérimental.

Les régimes d'imposition des sociétés et des particuliers comportent des mesures incitatives visant à encourager l'exploration minière :

- le [crédit d'impôt remboursable relatif aux ressources minières ou autres](#)⁴⁰, qui donne droit à un remboursement pouvant atteindre 38,75 % des frais d'exploration admissibles engagés au Québec par une société admissible;
- le régime des actions accréditatives, en vertu duquel les particuliers peuvent déduire jusqu'à 120 % du coût de leur investissement.

DES OUTILS DE GESTION D'AVANT-GARDE

Au Québec, la gestion des titres miniers accordés par l'État est informatisée et accessible dans Internet par l'entremise de l'application [GESTIM](#)⁴¹. Ce système fiable offre un accès en tout temps, en temps réel, aux données actualisées du Registre des droits miniers, réels et immobiliers du Québec. Doté d'une carte interactive intégrée, GESTIM offre également une grande prévisibilité en permettant la visualisation des titres miniers actifs, des contraintes à l'activité minière et des ententes autochtones. Son volet transactionnel en ligne, dans un environnement sécurisé, permet l'acquisition, par désignation sur carte, de droits exclusifs d'exploration (claims) ainsi que leur renouvellement, en plus de la déclaration des travaux statutaires.

Le système d'Octroi de droits miniers (ODM) sert d'entrepôt aux données du Registre des droits miniers, réels et immobiliers du Québec. Son registraire électronique traite et octroie automatiquement certains claims, permettant ainsi une réduction notable des délais de traitement.



UNE VOLONTÉ D'ACCÉLÉRER LES PROJETS

Bureau de coordination des droits

Le gouvernement a mis en place le [Bureau de coordination des droits](#) (BCD)⁴², qui vise à assurer une meilleure gestion des délais administratifs dans l'attribution des droits et autorisations ainsi qu'à mieux coordonner et à optimiser les processus de délivrance de ces droits et autorisations.

Les travaux du Bureau de coordination des droits visent des processus plus efficaces et des gains sur le plan des délais pour les promoteurs.

L'accompagnement qui leur est offert dans le cadre des tables interministérielles régionales constitue une avancée notable.

Cinq ministères et organismes travaillent de façon concertée à ce projet gouvernemental. Quatre chantiers sont en cours :

- les **tables interministérielles en région** permettent d'offrir aux promoteurs miniers un accompagnement personnalisé et adapté aux réalités régionales en fonction du contexte et de l'évolution de leurs projets;
- l'**optimisation des processus d'attribution des permis** vise trois grands objectifs : éliminer les étapes sans valeur ajoutée, réduire les délais administratifs et augmenter la qualité des services rendus;
- la **création d'un guichet de prestation électronique de services** permettra d'offrir à la clientèle du domaine minier un guichet unique regroupant les services informationnels et transactionnels de tous les ministères engagés dans l'attribution des droits;
- la **coordination des consultations autochtones** a pour but d'améliorer la coordination gouvernementale entre des ministères émetteurs de droits, d'autorisation ou de permis afin d'éviter la multiplication des démarches de consultations pour un même projet et de favoriser l'établissement et le maintien de relations harmonieuses fondées sur le dialogue, la confiance et le respect mutuel entre les ministères concernés et les communautés autochtones.

UNE MAIN-D'ŒUVRE QUALIFIÉE

La qualité de la main-d'œuvre québécoise est reconnue à l'échelle internationale. Le Québec est un producteur minier de longue date qui compte des travailleurs expérimentés et qualifiés dans toutes ses régions ainsi que des fournisseurs spécialisés dans toutes les phases du processus de développement minéral. Selon une [étude](#)⁴³ sur les retombées économiques de l'activité minière au Québec, publiée en 2022, plus de 6 000 fournisseurs de biens et de services travaillent pour le secteur minier québécois, dont 79 % sont situés au Québec. L'industrie minière génère près de 30 000 emplois directs et indirects.

Le secteur minier québécois peut annuellement compter sur un bassin de 10 000 nouveaux diplômés provenant de 50 programmes d'études et de formation liés au secteur minier⁴⁴.

Institut national des mines

Plusieurs établissements d'enseignement de haut niveau répondent aux besoins de formation de la main-d'œuvre dans le secteur minier. En 2010 a été créé [l'Institut national des mines](#)⁴⁵ (INMQ), un organisme qui a pour mission de soutenir le gouvernement du Québec dans l'exercice de sa responsabilité en matière d'éducation dans le domaine minier. L'INMQ a produit plusieurs études pour aider l'industrie minière du Québec à prendre le virage numérique vers la mine intelligente, à savoir les compétences et la formation à dispenser pour une main-d'œuvre apte à répondre aux nouveaux besoins de l'industrie.

UN SOUTIEN À LA RECHERCHE ET À L'INNOVATION

Pour favoriser la compétitivité du secteur minier québécois, le gouvernement du Québec a mis en place différentes initiatives pour soutenir l'innovation ainsi que la recherche et le développement. Il a d'abord déterminé les priorités de recherche suivantes :

- le développement du secteur minier en milieu nordique;
- l'économie d'énergie et les GES;

- les répercussions du développement minier sur l'environnement et les communautés;
- le développement et l'optimisation des outils géomatiques;
- la mise en œuvre des bonnes pratiques en matière d'acceptabilité sociale des projets miniers;
- la valorisation des résidus miniers;
- l'adaptation aux changements climatiques;
- les minéraux critiques et stratégiques.

Le Québec bénéficie de la présence de près de 50 organismes de recherche, dont les travaux sont d'intérêt pour le secteur minier :

- **3 centres collégiaux de transfert de technologies**
- **14 centres de recherche privés ou universitaires**
- **27 chaires de recherche liées aux universités québécoises**
- **2 créneaux d'excellence ACCORD**
- **5 laboratoires de recherche**

Le soutien à la recherche prend différentes formes :

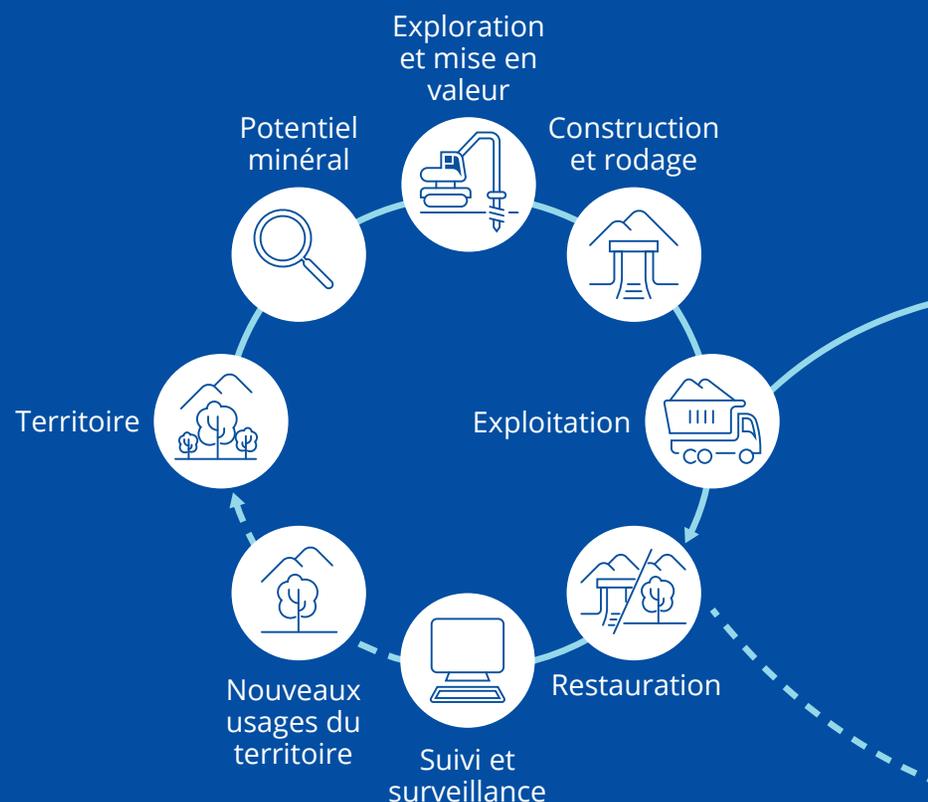
- Le [Programme de recherche en partenariat sur le développement durable du secteur minier](#)⁴⁶, mis en place par le Fonds de recherche du Québec — Nature et technologies (FRQNT), s'adresse aux chercheurs des universités et des collèges et a pour but de répondre aux priorités de recherche définies précédemment. Les champs de recherche visés couvrent l'ensemble des domaines d'activité de l'industrie minière ainsi que les MCS. Le Programme est doté d'un budget de 19,85 M\$ (2022-2025). La contribution minimale de l'industrie minière doit s'élever à au moins 10 % du montant de la subvention du FRQNT;
- Le [Programme d'appui à la recherche et à l'innovation dans le domaine minier \(PARIDM\)](#)⁴⁷ contribue au financement de projets de recherche de l'industrie minière réalisés avec des universités et des organismes de recherche reconnus;
- Organismes de recherche : le gouvernement accorde son soutien financier à [CONSOREM](#)⁴⁸, un consortium de recherche sur l'exploration minérale, à [Corem](#)⁴⁹, un consortium de recherche sur le traitement et la transformation des minerais, ainsi qu'au [Groupe MISA](#)⁵⁰, un réseau d'experts qui travaille activement au développement d'équipements et de services innovateurs pour l'ensemble des activités minières, de l'exploration à la restauration.

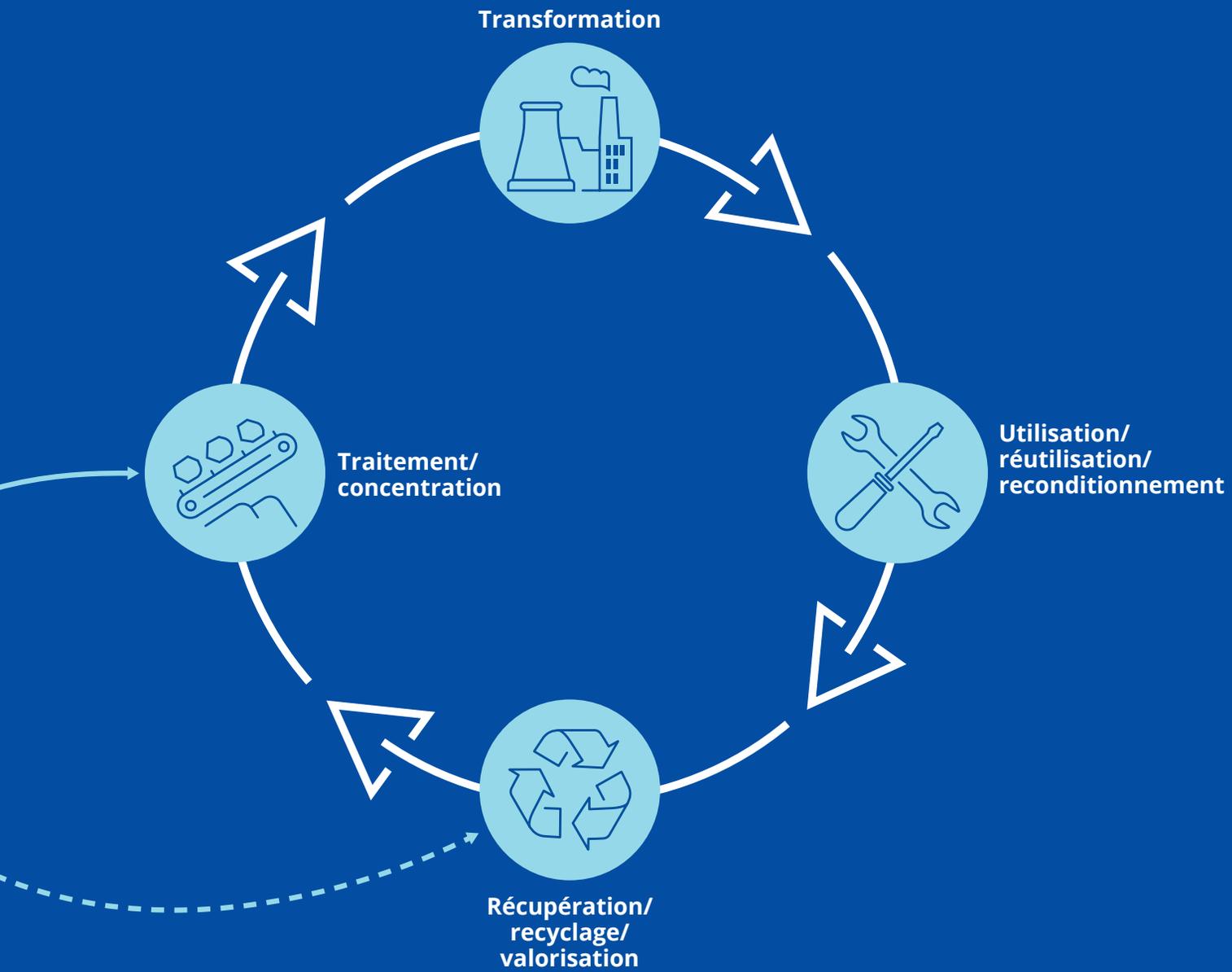
Économie circulaire : Transformer les « rebuts » en richesses

La maximisation de la mise en valeur des minéraux, des résidus miniers et industriels ainsi que le recyclage des métaux sont soutenus par des programmes en recherche et développement⁵¹, dans le but de réduire l'extraction de nouvelles ressources, dans un contexte de demande croissante.

C'est d'ailleurs à partir de résidus miniers qu'a été produit au Québec le premier oxyde de magnésium écologique au monde!

Chaîne de valeur type de MCS dans un contexte d'économie circulaire





UN VASTE RÉSEAU D'INFRASTRUCTURES CONNECTÉ SUR LE MONDE

Le territoire québécois est desservi par un vaste réseau d'infrastructures de transport routier, ferroviaire, portuaire et aéroportuaire ainsi que d'électricité, dont la majeure partie est illustrée sur la carte ci-contre.

Elles sont fiables et bien établies, même en régions éloignées des grands centres.

Infrastructures en milieu nordique

La Société de développement de la Baie-James (SDBJ) est responsable de l'entretien d'une grande partie du réseau routier du territoire, soit 2 511 km de routes en 2023. Totalisant 710 km, la route Billy-Diamond (anciennement la route de la Baie-James), principal lien nord-sud de cette région, et le chemin de Chisasibi font partie des actifs de la SDBJ, lesquels sont l'objet d'un important projet de réfection pour maintenir des infrastructures fiables, durables et sécuritaires sur lesquelles pourront compter la population et les entreprises des filières industrielles actives sur le territoire.

 20 ports commerciaux	 6 278 km de voies ferrées reliant le Canada, les États-Unis et le Mexique
 82 aéroports régionaux	 325 000 km de routes
 3 aéroports internationaux	 34 000 km de lignes de transport électrique, soit le plus vaste réseau en Amérique du Nord

La SDBJ est également propriétaire de l'aéroport de La Grande-Rivière et assure la gestion et l'entretien de l'aérodrome de Matagami pour le compte du ministère des Transports et de la Mobilité durable. Elle est mandatée par Hydro-Québec pour assurer l'entretien des aérodromes de Nemiscau et de Fontanges.

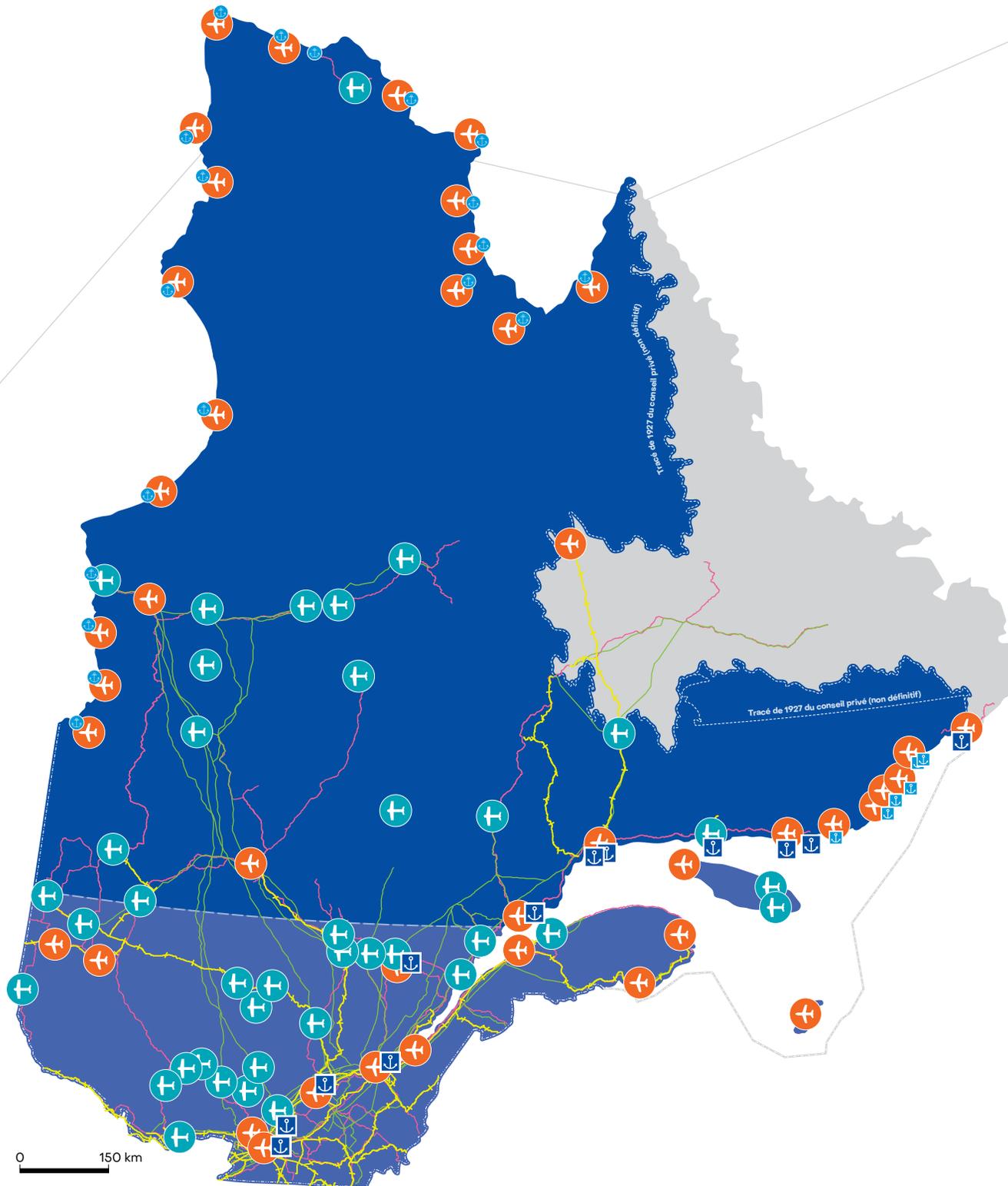
Le Québec est à la portée des marchés américains, européens et asiatiques grâce à une position géographique avantageuse et à un réseau d'infrastructures fiable et bien établi, même en régions éloignées des grands centres.

La Société du Plan Nord soutient le développement des infrastructures de transport et de transbordement de minerais dans l'objectif de maintenir un contexte propice à la mise en valeur des ressources naturelles. La

Société participe financièrement à la réfection, à l'amélioration ou au prolongement de routes donnant accès à des secteurs riches en ressources, y compris la route Billy-Diamond, la route 389 entre Baie-Comeau et Fermont ainsi que la route 138.

Afin d'encourager le développement minier sur le territoire nordique du Québec, la Société peut offrir, à certaines conditions, un soutien financier aux entreprises minières qui réaliseront des travaux majeurs d'aménagement ou de réfection d'infrastructures multiusagers en vue d'exploiter un nouveau site minier.

La Société est aussi l'unique commanditaire de la Société ferroviaire et portuaire de Pointe-Noire à Sept-Îles, dont les infrastructures permettent d'offrir des services de transport et de manutention aux divers clients potentiels. Deux projets majeurs d'investissements public et privé ont été réalisés afin de moderniser les installations et d'augmenter la capacité totale du site.



LÉGENDE

- Route principale
- Voie ferrée
- Ligne de transport d'énergie
- + Aéroport principal
- + Aérodrome local*
- ⚓ Port commercial*
- ⚓ Port de distribution régionale
- ⚓ Port d'accès maritime
- territoire nordique

* Les aérodromes locaux et les ports commerciaux du sud-est de la province ne sont pas représentés afin d'améliorer la qualité visuelle de la carte.

Source : Données Québec, Ministère des Transports et de la Mobilité durable
Date : Juin 2023

0 150 km

Un leader du développement durable et responsable

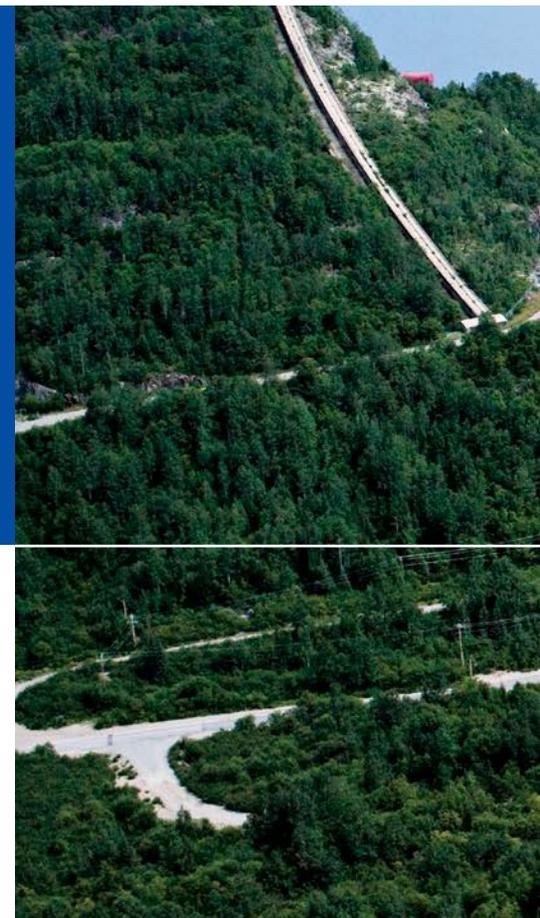
UNE ÉNERGIE PROPRE ET RENOUVELABLE

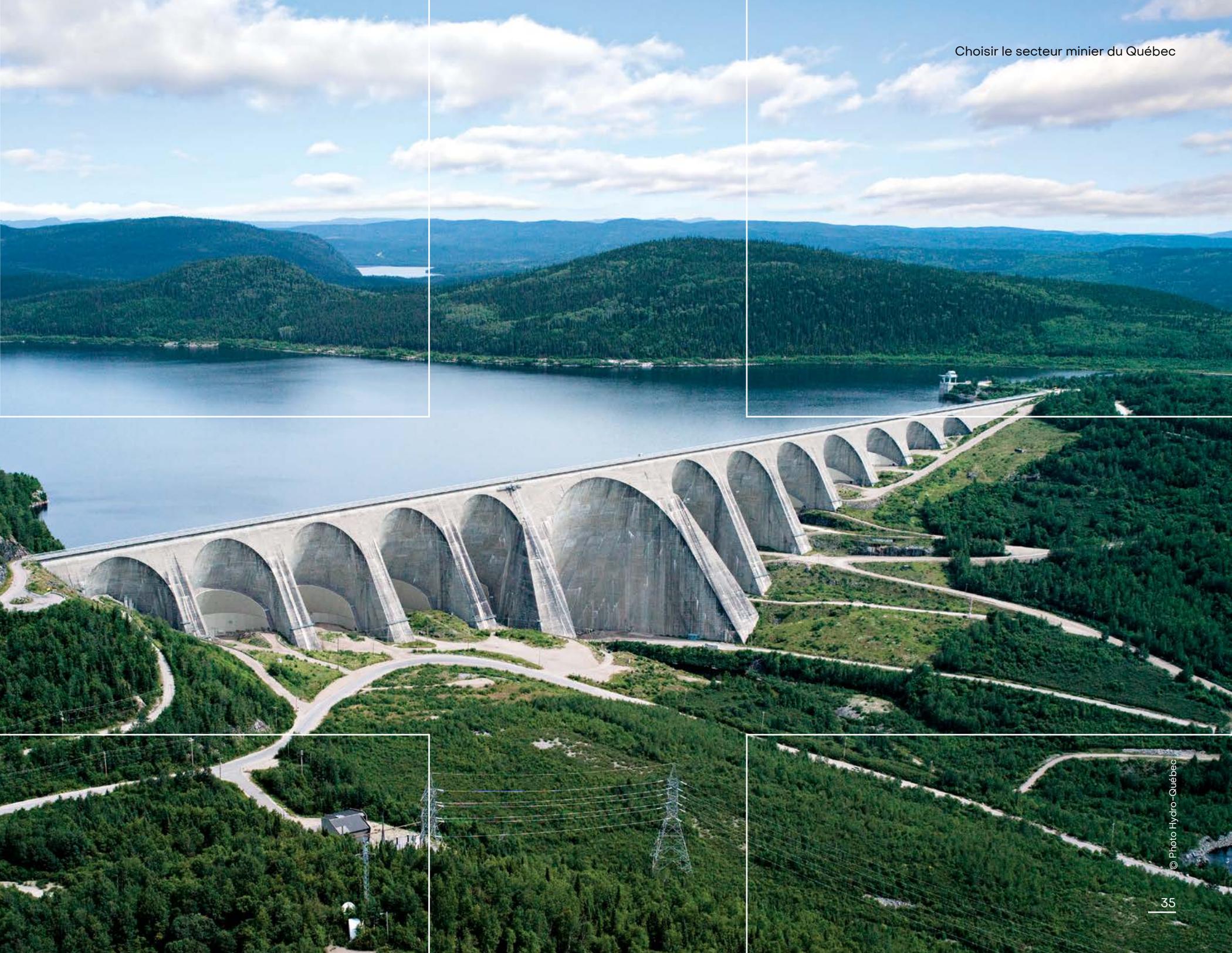
Grâce à [Hydro-Québec](#)⁵², dont l'unique actionnaire est le gouvernement du Québec, la province est un important producteur d'électricité qui provient à 99 % de sources renouvelables.

Les entreprises peuvent bénéficier, en fonction de leur consommation, d'un tarif d'énergie très concurrentiel (voir le document [Comparaison des prix de l'électricité dans les grandes villes nord-américaines](#)⁵³).

Le territoire est également doté d'un vaste réseau de distribution de gaz naturel par canalisation qui est interconnecté au réseau nord-américain et qui dessert plusieurs régions du Québec.

Québec se classe parmi les cinq plus grands producteurs au monde d'hydroélectricité, une énergie verte et renouvelable, offerte sur une vaste partie du territoire grâce à un réseau de distribution électrique fiable.





Recherche, développement et innovation

Hydro-Québec est la seule entreprise d'électricité en Amérique du Nord à posséder un centre de recherche aussi important que l'Institut de recherche en électricité du Québec (IREQ)⁵⁴.

L'IREQ est un carrefour de recherche et développement unique au monde. En plus d'appuyer toutes les facettes de ses activités, de la production de l'électricité jusqu'à sa consommation, les recherches d'Hydro-Québec portent, entre autres, sur les matériaux de batteries. Les percées scientifiques, les inventions et les travaux de recherche de l'IREQ rayonnent à l'échelle nationale et internationale et sont un gage de succès. La société d'État a obtenu quelque 800 brevets, publié environ 250 articles scientifiques et octroyé une soixantaine de licences d'utilisation de ses technologies. L'IREQ est un institut de recherche regroupant le Centre de recherche d'Hydro-Québec (CRHQ) et le Centre d'excellence en électrification des transports et en stockage d'énergie (CEETSE). Avec la transition énergétique, les batteries deviendront de plus en plus présentes dans les réseaux. Des experts en systèmes électriques travaillent sur des solutions technologiques parmi les plus avancées du monde pour répondre aux besoins de stockage d'énergie. Elles concernent autant l'alimentation électrique en complémentarité avec des sources d'énergie intermittentes que les applications à petite échelle, comme les piles pour téléphones cellulaires.

Stratégie québécoise sur l'hydrogène vert et les bioénergies

Lancée en 2022, la première [Stratégie québécoise sur l'hydrogène vert et les bioénergies](#)⁵⁵ a pour but de créer un cadre cohérent et un environnement favorable pour accélérer la production, la distribution et l'utilisation de l'hydrogène vert et des bioénergies.

Ces sources d'énergie représentent une solution complémentaire à l'électrification directe dans les usages où cette dernière est difficilement réalisable d'un point de vue technique ou économique, notamment en substitution au diesel pour contribuer à décarboner les activités minières.

Plus concrètement, afin d'accompagner de manière adéquate les acteurs économiques dans leurs conversions à l'hydrogène vert et aux bioénergies, le MRNF envisage de couvrir transitoirement les surcoûts d'exploitation associés à la conversion vers l'hydrogène vert, ou encore de favoriser la mise en place d'écosystèmes énergétiques régionaux afin de réduire les coûts associés au transport et au stockage de l'hydrogène.



L'ACCEPTABILITÉ SOCIALE AU CŒUR DES PROJETS

Le Québec encourage l'établissement d'un climat de collaboration entre, d'une part, les acteurs du secteur minier et, d'autre part, les communautés locales et les communautés autochtones près desquelles se déroule l'activité minière ainsi qu'après de tout autre intervenant qui souhaite s'informer sur les projets. C'est entre autres dans cette optique que le MRNF a développé une expertise en matière d'acceptabilité sociale.

Communication et transparence, des pratiques d'affaires québécoises bien ancrées, qui visent à assurer la réussite des projets, au bénéfice non seulement des communautés d'accueil, mais aussi des promoteurs.

Des outils appuyant le développement responsable

Les entreprises minières sont encouragées à intégrer de bonnes pratiques en matière d'acceptabilité sociale dans les phases de planification, de réalisation et de fermeture de leur projet, afin de prendre en compte les préoccupations et les enjeux des communautés d'accueil et des communautés autochtones, que leur projet soit situé près de zones urbanisées ou dans des zones peu habitées.

Le gouvernement du Québec met à la disposition des promoteurs et des acteurs locaux des [guides et des outils](#)⁵⁶ qui leur permettent de mieux comprendre les [facteurs d'influence](#)⁵⁷ de l'[acceptabilité sociale](#)⁵⁸, de mettre en œuvre des démarches de participation publique efficaces pour maintenir un dialogue ouvert avec les communautés et, par conséquent, d'établir une relation de confiance entre les parties. Parmi ceux-ci, on retrouve :

- le [Document d'information à l'intention des promoteurs et introduction générale aux relations avec les communautés autochtones dans le cadre de projets de mise en valeur des ressources naturelles](#)⁵⁹, auquel le MRNF a collaboré avec le Secrétariat aux relations avec les Premières Nations et les Inuits et d'autres ministères. Dans le cadre de la mise en œuvre de la [Politique de consultation des communautés autochtones propre au secteur minier](#)⁶⁰, le MRNF a entrepris différentes actions dans le but de mieux coordonner les consultations autochtones, de mieux informer les communautés autochtones des projets miniers et de mieux soutenir les promoteurs dans le développement et le maintien de bonnes relations avec ces communautés;

- le [Guide sur l'organisation d'une consultation publique par le promoteur d'un projet minier](#)⁶¹, publié par le MRNF, qui décrit la marche à suivre pour organiser une consultation publique dans le cadre de l'application de la Loi sur les mines;
- le [Guide des bonnes pratiques sur les comités de suivi et obligations légales des promoteurs pour des projets miniers et d'hydrocarbures](#)⁶², qui contient de l'information pour les exploitants miniers et les personnes appelés à participer à un comité de suivi, tant sur l'aspect des bonnes pratiques que sur les obligations légales découlant de la Loi sur les mines.

Appui de chargés de projet

Le déploiement d'un réseau de chargés de projet couvrant toutes les régions du Québec a grandement amélioré l'accompagnement des promoteurs de projets miniers et des acteurs locaux, lequel est expliqué dans l'[Offre de service en matière d'acceptabilité sociale du MRNF](#)⁶³. Les chargés de projet ont pour mission d'accompagner les promoteurs, les acteurs locaux et autochtones ainsi que tout autre personne ou organisme qui le souhaitent, notamment par le partage d'information sur les bonnes pratiques en matière d'acceptabilité sociale, sur les projets majeurs, sur les processus d'autorisation des projets et sur les différentes possibilités de participation publique offertes.

Une cohabitation harmonieuse avec les municipalités

Afin d'impliquer davantage les communautés dans la planification du développement de leur territoire, le gouvernement du Québec a dévoilé, en décembre 2016, une orientation en aménagement du territoire relative à l'activité minière, intitulée [Pour assurer une cohabitation harmonieuse de l'activité minière avec les autres utilisations du territoire](#)⁶⁴. Les municipalités régionales de comté (MRC) peuvent exercer un pouvoir en aménagement du territoire et délimiter des territoires incompatibles avec l'activité minière dans leurs schémas d'aménagement et de développement. À cet égard, les MRC doivent informer et consulter les acteurs concernés, y compris les communautés autochtones visées ainsi que les titulaires de droits miniers.

Cette orientation gouvernementale permet aux promoteurs miniers d'avoir une meilleure connaissance des territoires sur lesquels leurs activités minières sont conciliables avec les autres activités des citoyens. En plus de permettre aux MRC de délimiter des territoires incompatibles avec l'activité minière, le document d'orientation permet à toute MRC de prévoir des mesures relatives à l'occupation du sol afin d'éviter l'implantation d'usages sensibles à proximité des sites miniers.

Procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement

Dans le cadre de la [procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement \(PÉEIE\)](#)⁶⁵ au Québec méridional, divers mécanismes ont été mis sur pied afin de favoriser la participation du public et la prise en compte de ses préoccupations à l'égard des projets susceptibles d'avoir des impacts sur les milieux physique, biologique et humain. La participation du public permet une meilleure détermination des enjeux d'un projet et assure une prise de décision éclairée par le gouvernement. Il est possible d'obtenir de l'information et d'exprimer un point de vue sur un projet lors de la consultation sur les enjeux que l'étude d'impact devrait aborder, la période d'information publique, l'enquête et l'audience publique, la médiation ou la consultation ciblée.



DES TRAITÉS ET PARTENARIATS AVEC LES NATIONS AUTOCHTONES

Le Québec a déjà conclu deux traités avec trois nations autochtones (les Cris, les Inuits et les Naskapis), couvrant près de 1,1 million de kilomètres carrés, soit plus de 65 % de la superficie du Québec. Sur ce territoire, les droits des Autochtones ont été clarifiés et les processus qui régissent les relations entre les parties ont été définis. Le gouvernement du Québec et le MRNF ont aussi établi, dans des politiques, des règles pour la consultation des autres nations autochtones lorsque des projets sont susceptibles de porter atteinte à leurs droits ancestraux ou issus de traités, que ces derniers soient reconnus ou revendiqués. Ces règles peuvent être remplacées par des ententes avec les communautés autochtones portant sur la consultation dans des domaines précis comme l'entente signée avec la Première Nation d'Abitibiwinni, qui établit un cadre clair pour la consultation et l'accommodement de cette communauté au regard des activités minières ainsi qu'un territoire d'application.

La Grande Alliance

En février 2020, le gouvernement du Québec et le gouvernement de la Nation crie ont signé la [Grande Alliance](#)⁶⁶, une importante entente de collaboration et de consolidation des liens socioéconomiques entre les nations crie et québécoise pour connecter, développer et protéger le territoire. Cette entente permet de planifier et d'exécuter un programme d'infrastructures sur 30 ans, qui vise à faciliter le transport des personnes et des biens et à augmenter la valeur des ressources naturelles.

Résultat d'une démarche de concertation, le projet envisage, notamment :

- la réalisation d'études de pré faisabilité et de faisabilité en vue d'éventuels projets de développement d'infrastructures essentielles en matière de transport (ferroviaire, routier et maritime), d'énergie (production et distribution d'électricité) et de télécommunications;
- la construction d'un port en eau profonde à Whapmagoostui-Kuujuarapik;
- le partage d'infrastructures sur le territoire;
- la formation d'une main-d'œuvre locale;
- la protection à long terme par le biais de mesures de conservation, incluant la création et la gestion d'aires protégées, compte tenu des impératifs en matière de faune et d'environnement, ainsi que la nécessité de coordonner ces mesures avec le développement des infrastructures et des ressources.

Il est prévu que ce plan s'échelonne sur 30 ans afin d'assurer la prévisibilité et la stabilité du développement économique et social du territoire d'Eeyou Istchee Baie-James et du Québec dans son ensemble.

Détails des activités minières

La section suivante présente une vue d'ensemble de l'activité minière au Québec, y compris les mines actives et les projets miniers dans le cadre desquels les promoteurs effectuent divers travaux sur leurs propriétés.

On y traite l'activité liée aux métaux (fer, titane, or, nickel, éléments du groupe du platine, cobalt, cuivre, zinc, niobium, lithium et tantale, terres rares) et à certains non-métaux (graphite et diamant). Toutefois, les activités minières liées à certains minéraux industriels, à savoir le feldspath, le mica, le sel et la silice, n'y sont pas détaillées.

Pour chaque substance minérale dont il est question dans cette section, un tableau présente les renseignements portant sur les réserves et les ressources minérales des mines et des projets miniers qui ont minimalement franchi l'étape de l'évaluation économique préliminaire.

Pour chaque substance minérale présentée, une carte indique l'emplacement des mines actives et des projets miniers. De plus, chacune des cartes présente les gîtes et parfois les indices répertoriés dans le [SIGÉOM](#)⁶⁷ (Système d'information géominière du Québec).





FER (Y COMPRIS LE TITANE ET LE VANADIUM)



	PROJETS MINIERS DE MISE EN VALEUR	SUBSTANCE PRINCIPALE	SUBSTANCES EN SOUS-PRODUIT	RÉSERVES PROUVÉES ET PROBABLES ⁽¹⁾⁽²⁾	RESSOURCES MESURÉES ET INDIQUÉES ⁽¹⁾⁽²⁾⁽³⁾	ANNÉE(S) D'EXPLOITATION
1	BlackRock (Strategic Resources inc.) strategic-res.com	Fer	Vanadium	127,80 Mt 28,10 % Fe 0,46 % V ₂ O ₅	355,50 Mt 27,3 % Fe 0,45 % V ₂ O ₅	
2	Houston / Fosse Malcolm (Labrador Iron Mines Holdings Ltd) labradorironmines.ca	Fer			2,60 Mt 62,60 % Fe	
3	Mont Sorcier (Métaux Voyager) voyagermetals.com	Fer	Titane Vanadium		678,50 Mt 25,46 % Fe 1,17 % Ti 0,20 V ₂ O ₅	

	MINES ACTIVES	SUBSTANCE PRINCIPALE	SUBSTANCES EN SOUS-PRODUIT	RÉSERVES PROUVÉES ET PROBABLES ⁽¹⁾⁽²⁾	RESSOURCES MESURÉES ET INDIQUÉES ⁽¹⁾⁽²⁾⁽³⁾	ANNÉE(S) D'EXPLOITATION
4	DSO (Tata Steel Minerals Canada Ltd) tatasteelcanada.com/FR/index.html	Fer		Non publiques	Non publiques	2017-2032 1954-1982
5	Fire Lake (ArcelorMittal Exploitation minière Canada S.E.N.C.) mines-infrastructure-arcelormittal.com	Fer		Incluses dans celles de Mont-Wright	Incluses dans celles de Mont-Wright	2006-2035 1977-1981
6	Lac Bloom (Minerai de Fer Québec inc.) mineraiferquebec.com	Fer		713,00 Mt 28,68 % Fe	*815,00 Mt 29,04 % Fe	2018-2033 2010-2014
7	Mont-Wright (ArcelorMittal Exploitation minière Canada S.E.N.C.) mines-infrastructure-arcelormittal.com	Fer		2 197,00 Mt 29,19 % Fe	3 637,00 Mt 28,65 % Fe	1974-2045
8	Lac Tio (Rio Tinto Fer et Titane inc.) riotinto.com/fr-CA/can/	Titane	Fer Scandium	152,00 Mt 80,00 % Ti	11,00 Mt 84,90 % Ti	1950-2051

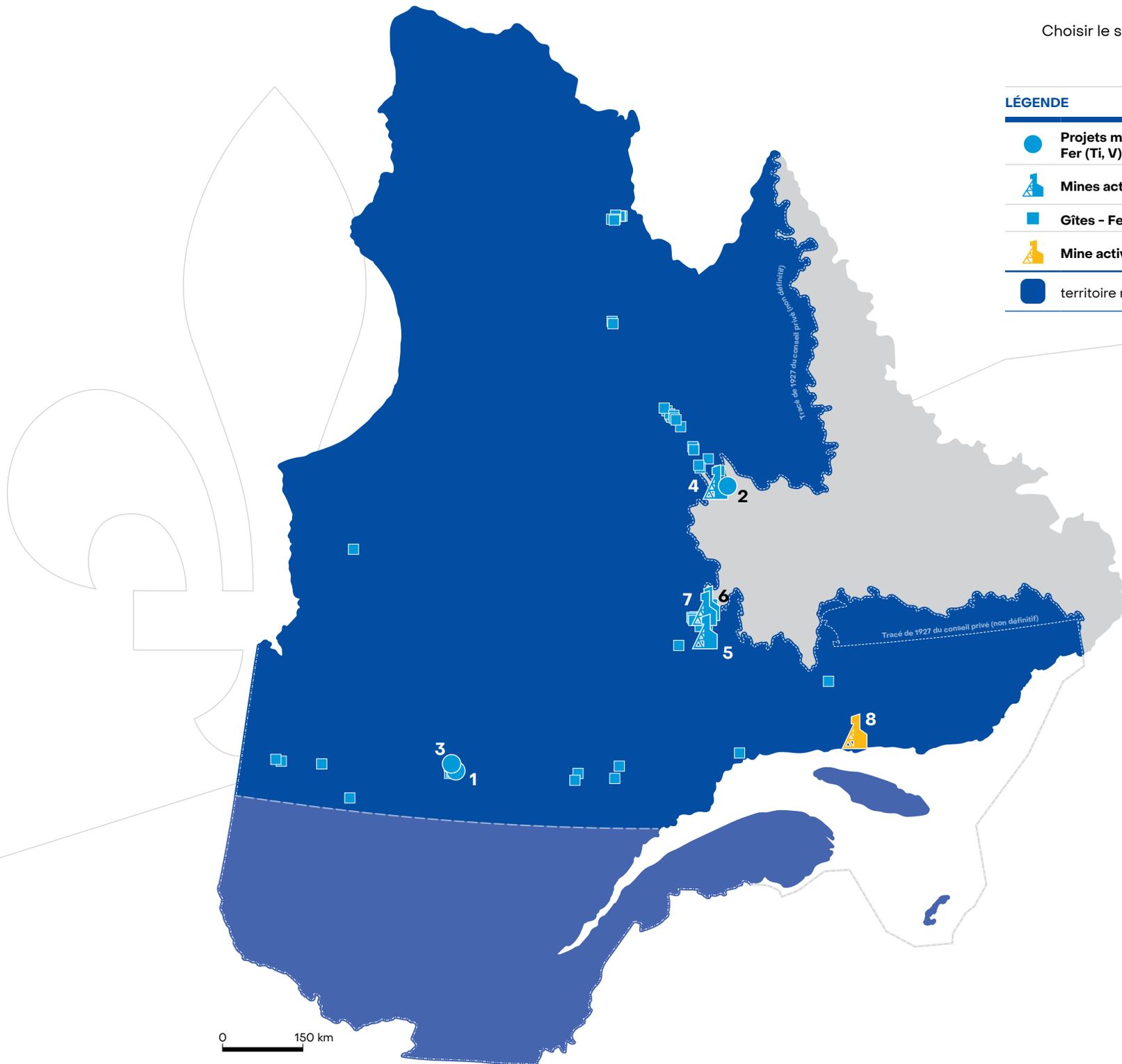
(1) La distinction entre réserves et ressources est définie selon les normes de l'ICM « *Definition Standards on Mineral Resources and Mineral Reserves* ». Mise en garde : les ressources minérales n'ont pas démontré de viabilité sur le plan économique et il n'y a pas de certitude que les ressources seront converties, en tout ou en partie, en réserves.

(2) Mt : million de tonnes métriques; % : pourcentage; g/t : gramme/tonne; c/t : carat/tonne.

(3) Les ressources précédées d'un astérisque (*) incluent les réserves.

LÉGENDE

- Projets miniers de mise en valeur - Fer (Ti, V)
- ▲ Mines actives - Fer
- Gîtes - Fer et titane
- ▲ Mine active - Titane
- territoire nordique



OR (PROJETS MINIERS DE MISE EN VALEUR)



	PROJETS MINIERS DE MISE EN VALEUR	SUBSTANCE PRINCIPALE	SUBSTANCES EN SOUS-PRODUIT	RÉSERVES PROUVÉES ET PROBABLES ⁽¹⁾⁽²⁾	RESSOURCES MESURÉES ET INDIQUÉES ⁽¹⁾⁽²⁾⁽³⁾	ANNÉE(S) D'EXPLOITATION
1	Akasaba Ouest (Mines Agnico Eagle Itée) agnicoeagle.com	Or	Cuivre	5,42 Mt 0,84 g/t Au 0,48 % Cu	4,21 Mt 0,64 g/t Au 0,38 % Cu	
2	Géant Dormant (Mines Abcourt inc.) abcourt.ca	Or			0,76 Mt 7,14 g/t Au	2013-2014 1993-2012 1988-1991
3	Chimo (Ressources Cartier inc.) ressourcescartier.com	Or			7,13 Mt 3,14 g/t Au	1985-1996 1966-1967
4	Croinor Gold (Corporation minière Monarch) monarchmining.com/fr/accueil	Or			0,90 Mt 6,47 g/t Au	2003-2005 1996-1997
5	Eau Claire (Fury Gold Mines Ltd.) furygoldmines.com	Or			4,29 Mt 6,18 g/t Au	
6	Fenelon (Société minière Wallbridge) wallbridgeminig.com/fr	Or			21,66 Mt 3,40 g/t Au	
7	Granada (Granada Gold Mine inc.) granadagoldmine.com/fr	Or			8,22 Mt 2,05 g/t Au	1993-1996 1930-1935
8	Horne 5 (Ressources Falco Itée) falcores.com/fr	Or	Zinc Cuivre Argent	80,90 Mt 1,44 g/t Au 0,78 % Zn 0,17 % Cu 14,16 g/t Ag	*105,64 Mt 1,44 g/t Au 0,79 % Zn 0,17 % C 14,32 g/t Ag	1927-1976
9	Lac Windfall (Groupe minier Windfall – Partenariat)	Or	Argent	12,18 Mt 8,06 g/t Au	11,06 Mt 11,40 g/t Au 5,96 g/t Ag	
10	Marban Alliance (Minière O3) miniereo3.com	Or	Argent	56,44 Mt 0,91 g/t Au	*67,69 Mt 1,09 g/t Au	1961-1973
11	Novador (Probe Gold inc.) probegold.com	Or			29,78 Mt 1,80 g/t Au	
12	Troilus (Troilus Gold Corporation) fr.troilusgold.com	Or	Cuivre Argent		177,30 Mt 0,75 g/t Au 0,08 % Cu 1,17 g/t Ag	1997-2010
13	Wasamac (Mines Agnico Eagle Itée) agnicoeagle.com	Or		23,17 Mt 2,56 g/t Au	5,77 Mt 1,76 g/t Au	1965-1971

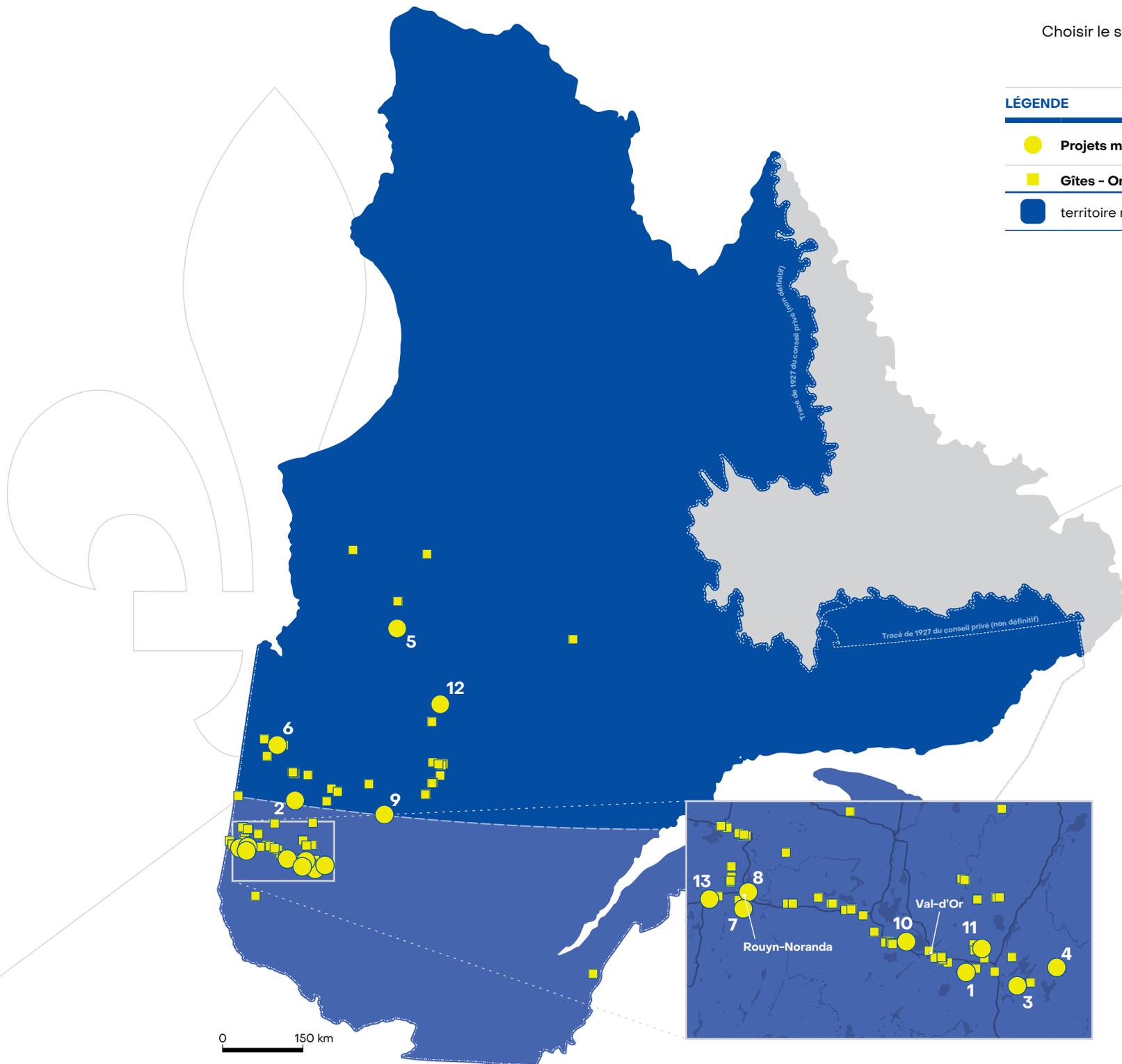
(1) La distinction entre réserves et ressources est définie selon les normes de l'ICM « *Definition Standards on Mineral Resources and Mineral Reserves* ». Mise en garde: les ressources minérales n'ont pas démontré de viabilité sur le plan économique et il n'y a pas de certitude que les ressources seront converties, en tout ou en partie, en réserves.

(2) Mt: million de tonnes métriques; %: pourcentage; g/t: gramme/tonne; c/t: carat/tonne.

(3) Les ressources précédées d'un astérisque (*) incluent les réserves.

LÉGENDE

- Projets miniers de mise en valeur - Or
- Gîtes - Or
- territoire nordique



Source: SIGÉOM
Date: Juin 2023

OR (MINES ACTIVES ET EN MAINTENANCE)

● MINES ACTIVES		SUBSTANCE PRINCIPALE	SUBSTANCES EN SOUS-PRODUIT	RÉSERVES PROUVÉES ET PROBABLES ⁽¹⁾⁽²⁾	RESSOURCES MESURÉES ET INDIQUÉES ⁽¹⁾⁽²⁾⁽³⁾	ANNÉE(S) D'EXPLOITATION
14	Canadian Malartic (Complexe) (Mines Agnico Eagle Itée) agnicoeagle.com	Or	Argent	53,37 Mt 0,94 g/t Au	32,10 Mt 2,99 g/t Au	2011-2029
15	Casa Berardi (Hecla Québec) hecla-mining.com	Or		18,39 Mt 2,40 g/t Au	8,12 Mt 4,84 g/t Au	2007-2035 1988-1997
16	Éléonore (Newmont Corporation) newmont.com	Or		9,30 Mt 5,05 g/t Au	2,50 Mt 4,89 g/t Au	2015-2027
17	Goldex (Mines Agnico Eagle Itée) agnicoeagle.com	Or		18,43 Mt 1,62 g/t Au	33,62 Mt 1,65 g/t Au	2013-2031 2008-2011
18	Kiena Mines d'Or (Mines d'Or Wesdome) wesdome.com	Or		1,66 Mt 11,40 g/t Au	*0,97 Mt 5,23 g/t Au	2022-2030 2006-2013 1981-2002
19	Lamaque (Eldorado Gold Québec) eldoradogoldquebec.com	Or		4,63 Mt 6,62 g/t Au	*7,10 Mt 7,91 g/t Au	2019-2029
20	LaRonde (Mines Agnico Eagle Itée) agnicoeagle.com	Or	Zinc Cuivre Argent	22,70 Mt 4,42 g/t Au 12,31 Mt 1,04 % Zn 0,27 % Cu 20,37 g/t Ag	15,73 Mt 2,41 g/t Au 5,96 Mt 0,50 % Zn 0,11 % Cu 7,55 g/t Ag	1988-2036
21	Westwood (IAMGOLD Corporation) iamgold.com	Or		3,38 Mt 5,67 g/t Au	*8,47 Mt 8,67 g/t Au	2014-2033

▲ MINES EN MAINTENANCE		SUBSTANCE PRINCIPALE	SUBSTANCES EN SOUS-PRODUIT	RÉSERVES PROUVÉES ET PROBABLES ⁽¹⁾⁽²⁾	RESSOURCES MESURÉES ET INDIQUÉES ⁽¹⁾⁽²⁾⁽³⁾	ANNÉE(S) D'EXPLOITATION
22	Beaufor (Corporation minière Monarch) monarchmining.com	Or			1,28 Mt 5,33 g/t Au	2002-2019 1996-2001 1939-1942
23	Elder (Mines Abcourt inc.) abcourt.ca	Or			0,64 Mt 6,39 g/t Au	2016-2022 1984-1989 1947-1966
24	Lac Bachelor (Ressources Bonterra inc.) btrgold.com	Or				2013-2019 1982-1989

(1) La distinction entre réserves et ressources est définie selon les normes de l'ICM « *Definition Standards on Mineral Resources and Mineral Reserves* ». Mise en garde : les ressources minérales n'ont pas démontré de viabilité sur le plan économique et il n'y a pas de certitude que les ressources seront converties, en tout ou en partie, en réserves.

(2) Mt : million de tonnes métriques ; % : pourcentage ; g/t : gramme/tonne ; c/t : carat/tonne.

(3) Les ressources précédées d'un astérisque (*) incluent les réserves.

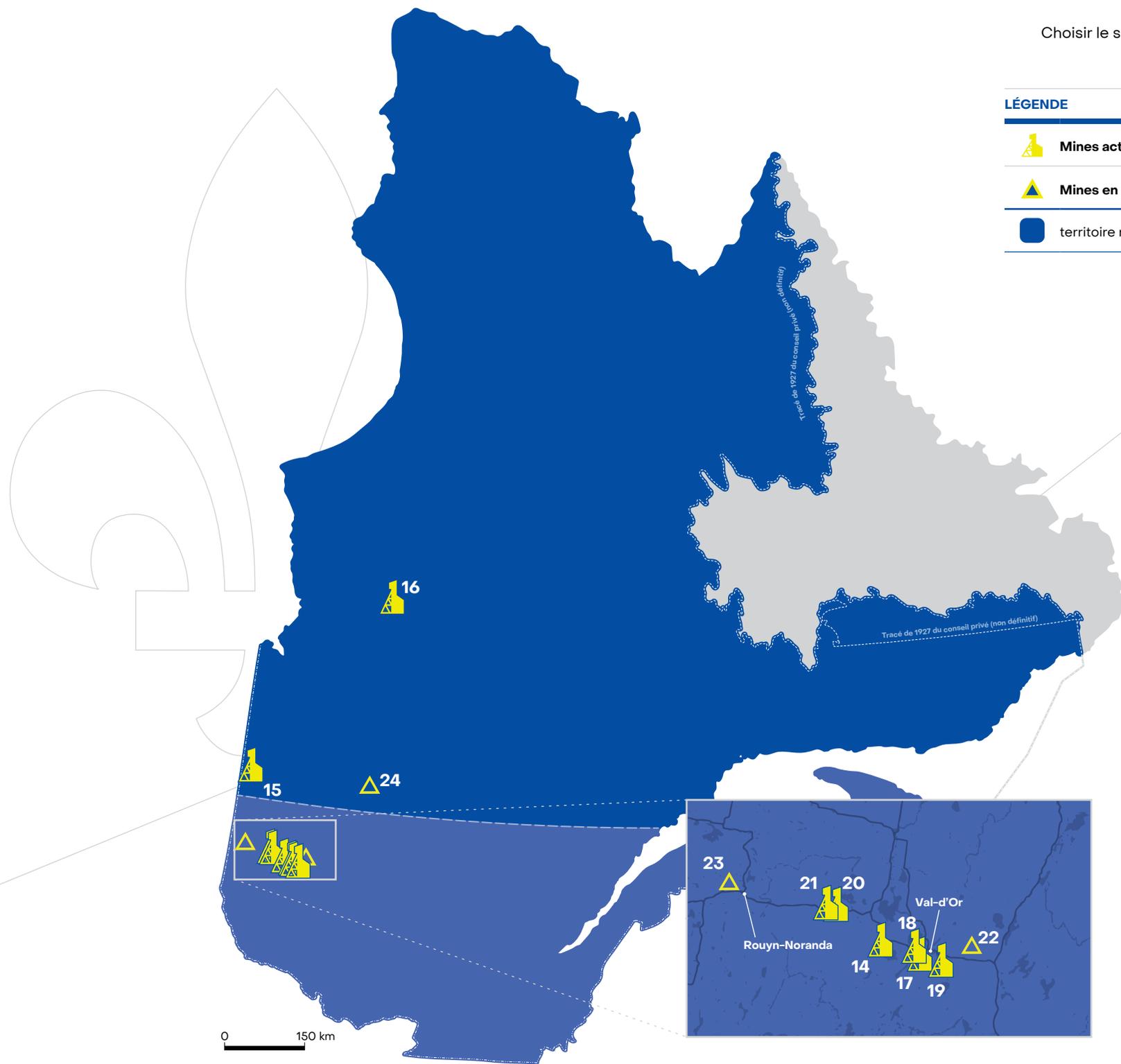


LÉGENDE

 Mines actives - Or

 Mines en maintenance - Or

 territoire nordique



Source: SIGÉOM
Date: Juin 2023

NICKEL, CUIVRE ET ZINC (Y COMPRIS DES ÉLÉMENTS DU GROUPE DU PLATINE ET LE COBALT)



● PROJETS MINIERES DE MISE EN VALEUR		SUBSTANCE PRINCIPALE	SUBSTANCES EN SOUS-PRODUIT	RÉSERVES PROUVÉES ET PROBABLES ⁽¹⁾⁽²⁾	RESSOURCES MESURÉES ET INDIQUÉES ⁽¹⁾⁽²⁾⁽³⁾	ANNÉE(S) D'EXPLOITATION
1	Dumont Nickel (Magneto Investments Limited Partnership) dumontnickel.com	Nickel	Cobalt Palladium Platine	1 028,05 Mt 0,27 % Ni 107,27 g/t Co 0,02 g/t Pd 0,01 g/t Pt	1 665,60 Mt 0,26 % Ni 107,34 g/t Co 0,02 g/t Pd 0,01 g/t Pt	
2	Corner Bay, Devlin et Joe Mann (Doré Copper Mining Corporation) dorecopper.com	Cuivre	Or		3,58 Mt 2,52 % Cu 0,57 g/t Au	
3	Abcourt-Barvue (Mines Abcourt inc.) abcourt.ca	Zinc	Argent	8,07 Mt 2,83 % Zn 51,79 g/t Ag	8,11 Mt 3,07 % Zn 55,35 g/t Ag	1985-1990 1952-1957

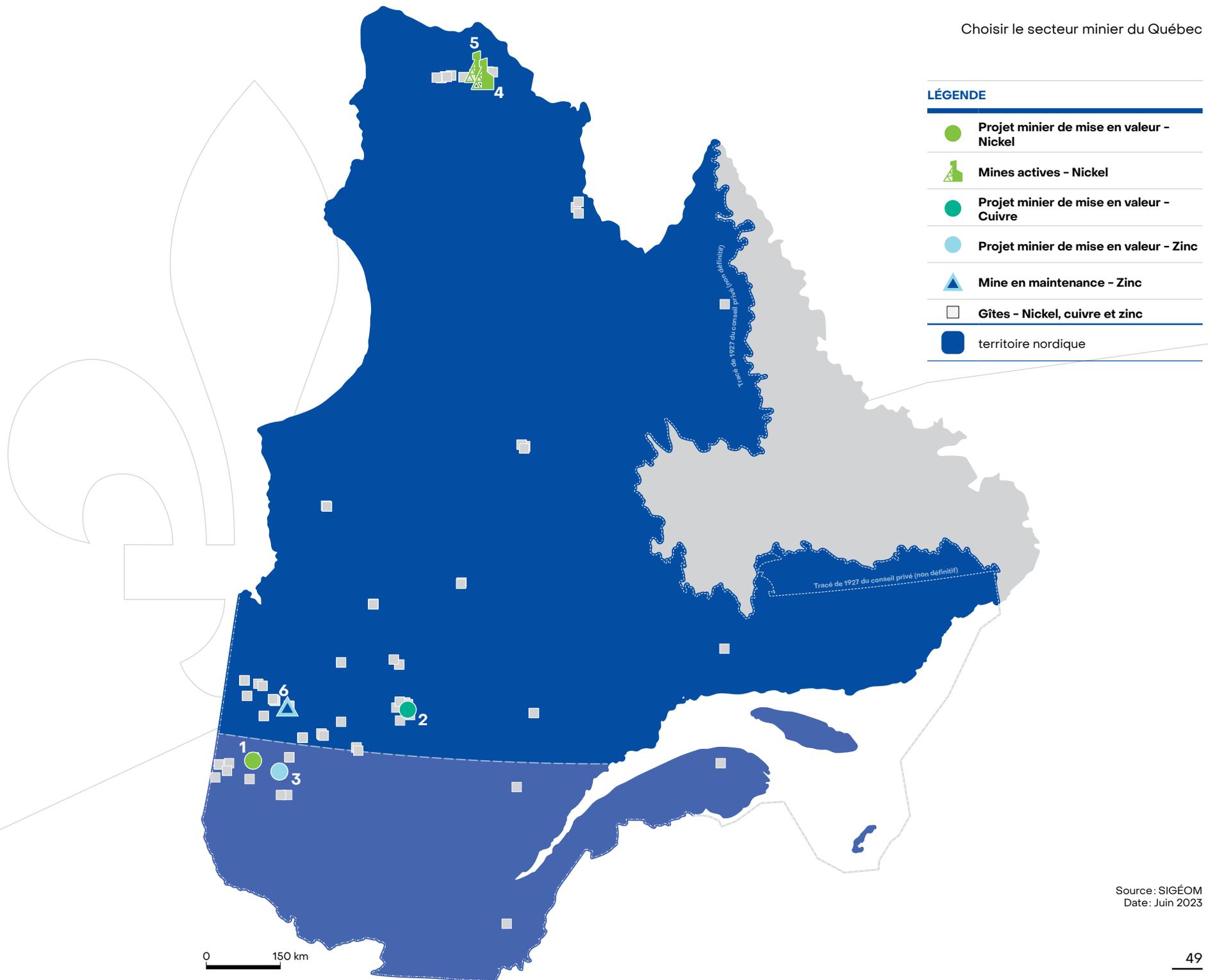
▲ MINES ACTIVES		SUBSTANCE PRINCIPALE	SUBSTANCES EN SOUS-PRODUIT	RÉSERVES PROUVÉES ET PROBABLES ⁽¹⁾⁽²⁾	RESSOURCES MESURÉES ET INDIQUÉES ⁽¹⁾⁽²⁾⁽³⁾	ANNÉE(S) D'EXPLOITATION
4	Nunavik Nickel (Canadian Royalties inc.) canadianroyalties.com	Nickel	Cobalt Cuivre Palladium Platine	Non publiques	Non publiques	2014-2030
5	Raglan (Glencore Canada Corporation) www.glencore.ca	Nickel	Cuivre Cobalt Palladium Platine	9,60 Mt 2,65 % Ni 0,74 % Cu 0,06 % Co 1,81 g/t Pd 0,77 g/t Pt	*23,90 Mt 3,12 % Ni 0,91 % Cu 0,08 % Co 2,58 g/t Pd 1,06 g/t Pt	1997-2040

▲ MINE EN MAINTENANCE		SUBSTANCE PRINCIPALE	SUBSTANCES EN SOUS-PRODUIT	RÉSERVES PROUVÉES ET PROBABLES ⁽¹⁾⁽²⁾	RESSOURCES MESURÉES ET INDIQUÉES ⁽¹⁾⁽²⁾⁽³⁾	ANNÉE(S) D'EXPLOITATION
6	Bracemac-McLeod (Glencore Canada Corporation) www.glencore.ca	Zinc	Cuivre Argent Or	0,40 Mt 4,70 % Zn 0,90 % Cu 22,00 g/t Ag 0,50 g/t Au	*0,40 Mt 5,30 % Zn 1,00 % Cu 25,00 g/t Ag 0,60 g/t Au	2013-2022

(1) La distinction entre réserves et ressources est définie selon les normes de l'ICM « *Definition Standards on Mineral Resources and Mineral Reserves* ». Mise en garde: les ressources minérales n'ont pas démontré de viabilité sur le plan économique et il n'y a pas de certitude que les ressources seront converties, en tout ou en partie, en réserves.

(2) Mt: million de tonnes métriques; %: pourcentage; g/t: gramme/tonne; c/t: carat/tonne.

(3) Les ressources précédées d'un astérisque (*) incluent les réserves.



ÉLÉMENTS DES TERRES RARES ET NIOBIUM

● PROJETS MINIERES DE MISE EN VALEUR		SUBSTANCE PRINCIPALE	SUBSTANCES EN SOUS-PRODUIT	RÉSERVES PROUVÉES ET PROBABLES ⁽¹⁾⁽²⁾	RESSOURCES MESURÉES ET INDIQUÉES ⁽¹⁾⁽²⁾⁽⁴⁾	ANNÉE(S) D'EXPLOITATION
1	Crater Lake (Groupe minier Impérial) imperialmgp.com	Scandium	Lanthane Néodyme Praséodyme Dysprosium Terbium		7,30 Mt 282,00 g/t Sc ₂ O ₃ 606,00 g/t La ₂ O ₃ 596,00 g/t Nd ₂ O ₃ 160,00 g/t Pr ₂ O ₃ 66,00 g/t Dy ₂ O ₃ 12,00 g/t Tb ₂ O ₃	
2	Kwyjibo (SOQUEM) soquem.qc.ca	Terres rares			6,92 Mt 2,72 % TREO	
3	Strange Lake / B-Zone (Métaux Torngat Itée) torngatmetals.com	Terres rares	Terres rares légères Terres rares lourdes		188,89 Mt 0,93 % TREO 0,57 % LREO 0,37 % HREO	

🏠 MINE ACTIVE		SUBSTANCE PRINCIPALE	SUBSTANCES EN SOUS-PRODUIT	RÉSERVES PROUVÉES ET PROBABLES ⁽¹⁾⁽²⁾	RESSOURCES MESURÉES ET INDIQUÉES ⁽¹⁾⁽²⁾⁽³⁾	ANNÉE(S) D'EXPLOITATION
4	Niobec (Magris Resources inc.) magrispm.com	Niobium		Non publiques	Non publiques	1976-2045

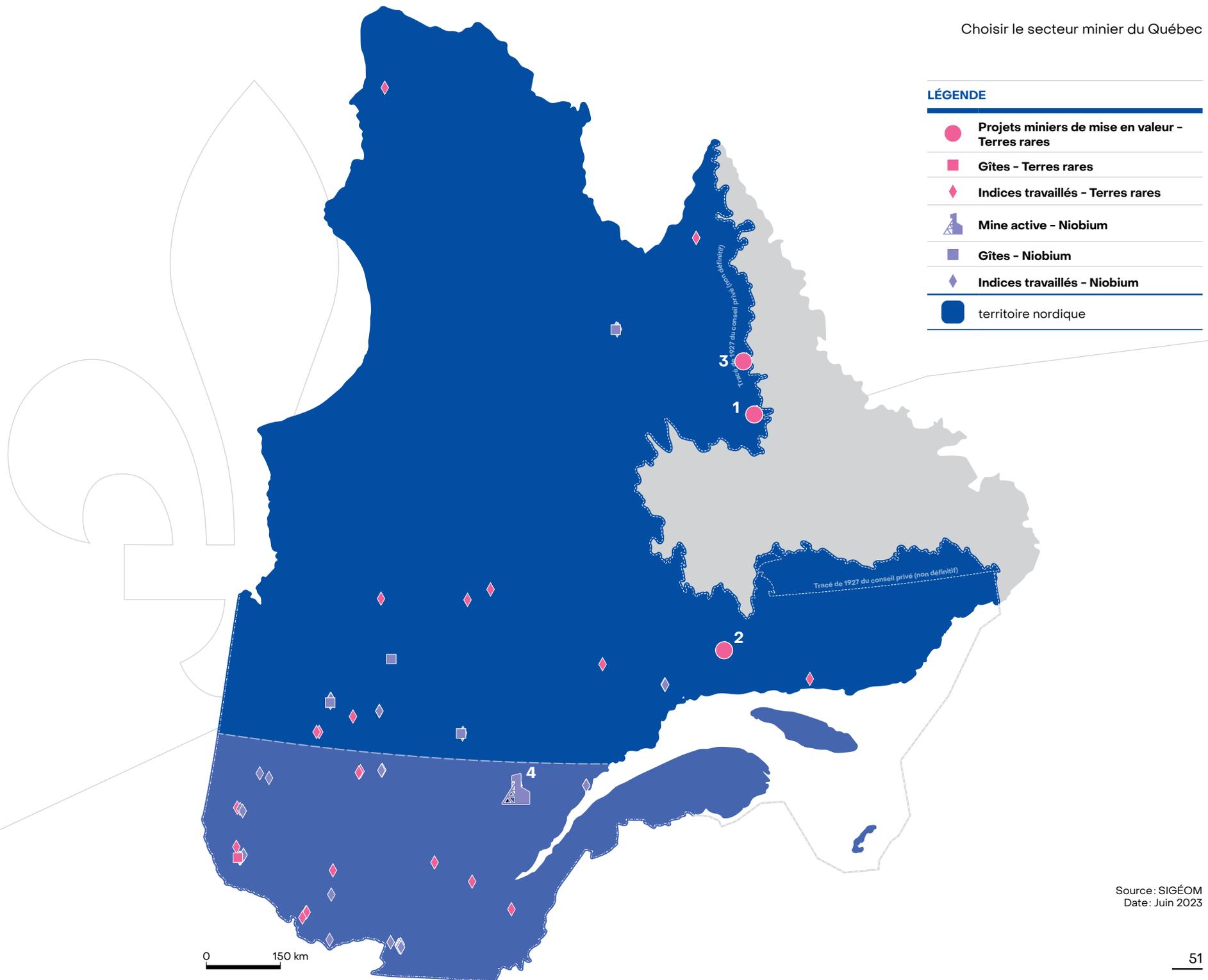
(1) La distinction entre réserves et ressources est définie selon les normes de l'ICM « *Definition Standards on Mineral Resources and Mineral Reserves* ». Mise en garde: les ressources minérales n'ont pas démontré de viabilité sur le plan économique et il n'y a pas de certitude que les ressources seront converties, en tout ou en partie, en réserves.

(2) Mt: million de tonnes métriques; %: pourcentage; g/t: gramme/tonne; c/t: carat/tonne.

(3) Les ressources précédées d'un astérisque (*) incluent les réserves.

(4) TREO: somme des oxydes de terres rares plus l'oxyde d'yttrium; LREO: somme des oxydes de terres rares légères (La-Sm); HREO: somme des oxydes de terres rares lourdes (Eu-Lu).





LITHIUM (Y COMPRIS LE TANTALE)

● PROJETS MINIERES DE MISE EN VALEUR		SUBSTANCE PRINCIPALE	SUBSTANCES EN SOUS-PRODUIT	RÉSERVES PROUVÉES ET PROBABLES ⁽¹⁾⁽²⁾	RESSOURCES MESURÉES ET INDIQUÉES ⁽¹⁾⁽²⁾⁽³⁾	ANNÉE(S) D'EXPLOITATION
1	Authier (Sayona Québec inc.) sayona.ca	Lithium			*14,14 Mt 1,01 % Li ₂ O	
2	Baie James Lithium (Allkem Limited) allkem.co	Lithium		37,21 Mt 1,30 % Li ₂ O	*40,30 Mt 1,40 % Li ₂ O	
3	Moblan (Sayona Nord) sayona.ca	Lithium		10,73 Mt 1,40 % Li ₂ O	12,03 Mt 1,40 % Li ₂ O	
4	Rose Lithium-Tantale (Corporation Lithium Éléments Critiques) cecorp.ca	Lithium	Tantale	26,30 Mt 0,87 % Li ₂ O 138,00 g/t Ta ₂ O ₅	*31,47 Mt 0,91 % Li ₂ O 148,00 g/t Ta ₂ O ₅	
5	Sirmac-Dike #5 (Vision Lithium inc.) visionlithium.com	Lithium	Tantale		0,27 Mt 1,38 % Li ₂ O 76,08 g/t Ta ₂ O ₅	
6	Whabouchi (Nemaska Lithium inc.) nemaskalithium.com	Lithium			38,27 Mt 1,46 % Li ₂ O	

▲ MINE EN MAINTENANCE		SUBSTANCE PRINCIPALE	SUBSTANCES EN SOUS-PRODUIT	RÉSERVES PROUVÉES ET PROBABLES ⁽¹⁾⁽²⁾	RESSOURCES MESURÉES ET INDIQUÉES ⁽¹⁾⁽²⁾⁽³⁾	ANNÉE(S) D'EXPLOITATION
7	Lithium Amérique du Nord (Sayona Québec inc.) sayonaquebec.com	Lithium			56,22 Mt 1,02 % Li ₂ O	2018-2019 1956-1965

(1) La distinction entre réserves et ressources est définie selon les normes de l'ICM « *Definition Standards on Mineral Resources and Mineral Reserves* ». Mise en garde : les ressources minérales n'ont pas démontré de viabilité sur le plan économique et il n'y a pas de certitude que les ressources seront converties, en tout ou en partie, en réserves.

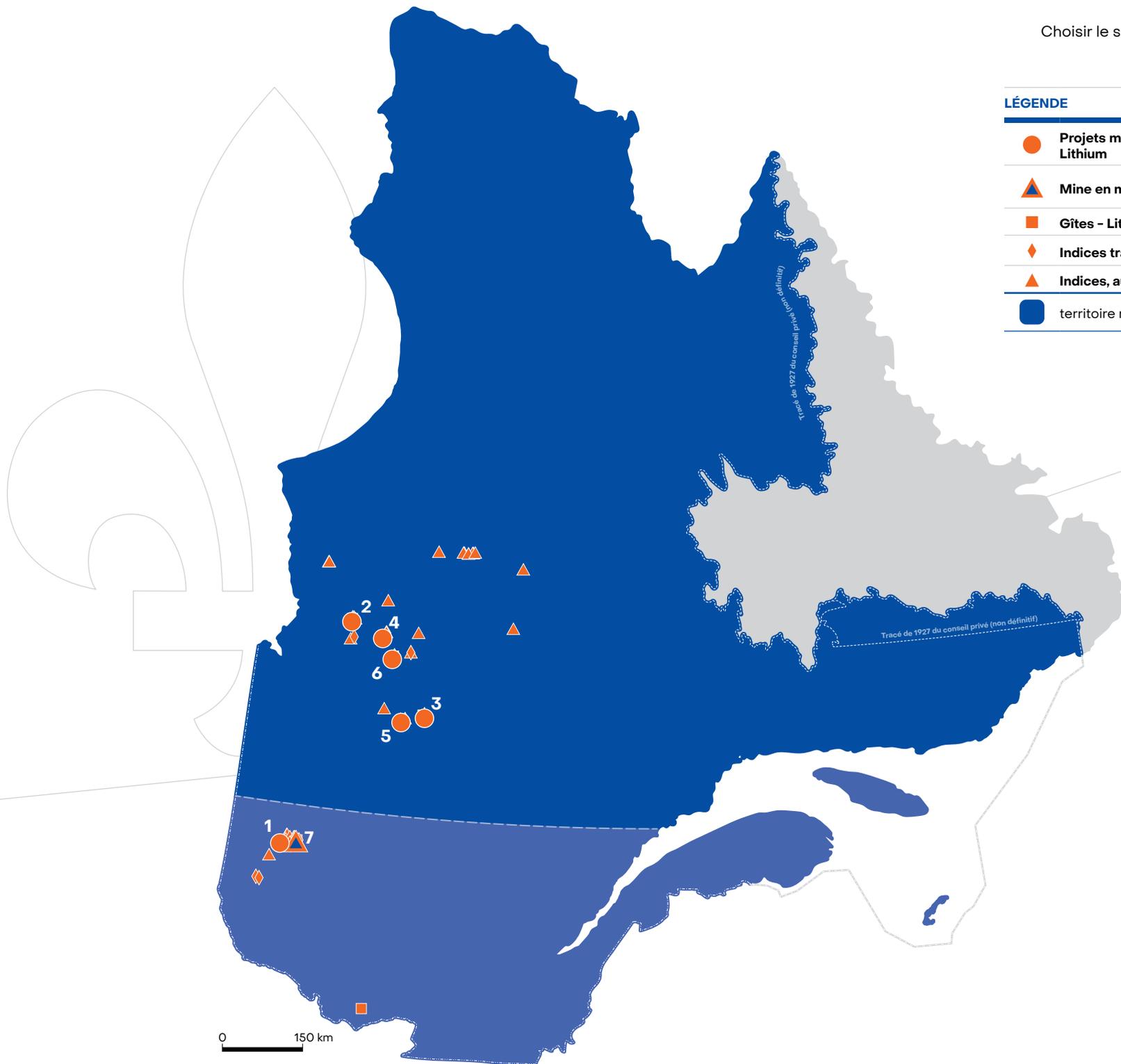
(2) Mt : million de tonnes métriques; % : pourcentage; g/t : gramme/tonne; c/t : carat/tonne.

(3) Les ressources précédées d'un astérisque (*) incluent les réserves.



LÉGENDE

- Projets miniers de mise en valeur - Lithium
- Mine en maintenance - Lithium
- Gîtes - Lithium
- Indices travaillés - Lithium
- Indices, aucun travail - Lithium
- territoire nordique



GRAPHITE ET DIAMANT

	PROJETS MINIERES DE MISE EN VALEUR	SUBSTANCE PRINCIPALE	SUBSTANCES EN SOUS-PRODUIT	RÉSERVES PROUVÉES ET PROBABLES ⁽¹⁾⁽²⁾	RESSOURCES MESURÉES ET INDIQUÉES ⁽¹⁾⁽²⁾⁽³⁾	ANNÉE(S) D'EXPLOITATION
1	Lac Knife (Focus Graphite inc.) focusgraphite.com	Graphite		9,31 Mt 14,97 %	*12,00 Mt 15,34 %	
2	Lac Rainy Graphite (Metals Australia Ltd) metalsaustralia.com.au	Graphite			9,60 Mt 13,10 %	
3	La Loutre Graphite (Métaux Lomiko) lomiko.com	Graphite			23,17 Mt 4,51 %	
4	Matawinie (Nouveau Monde Graphite inc.) NMG.com	Graphite		61,60 Mt 4,23 %	*130,30 Mt 4,26 %	
5	Uatnan (Mason Graphite inc.) masongraphite.com	Graphite			65,64 Mt 17,21 %	

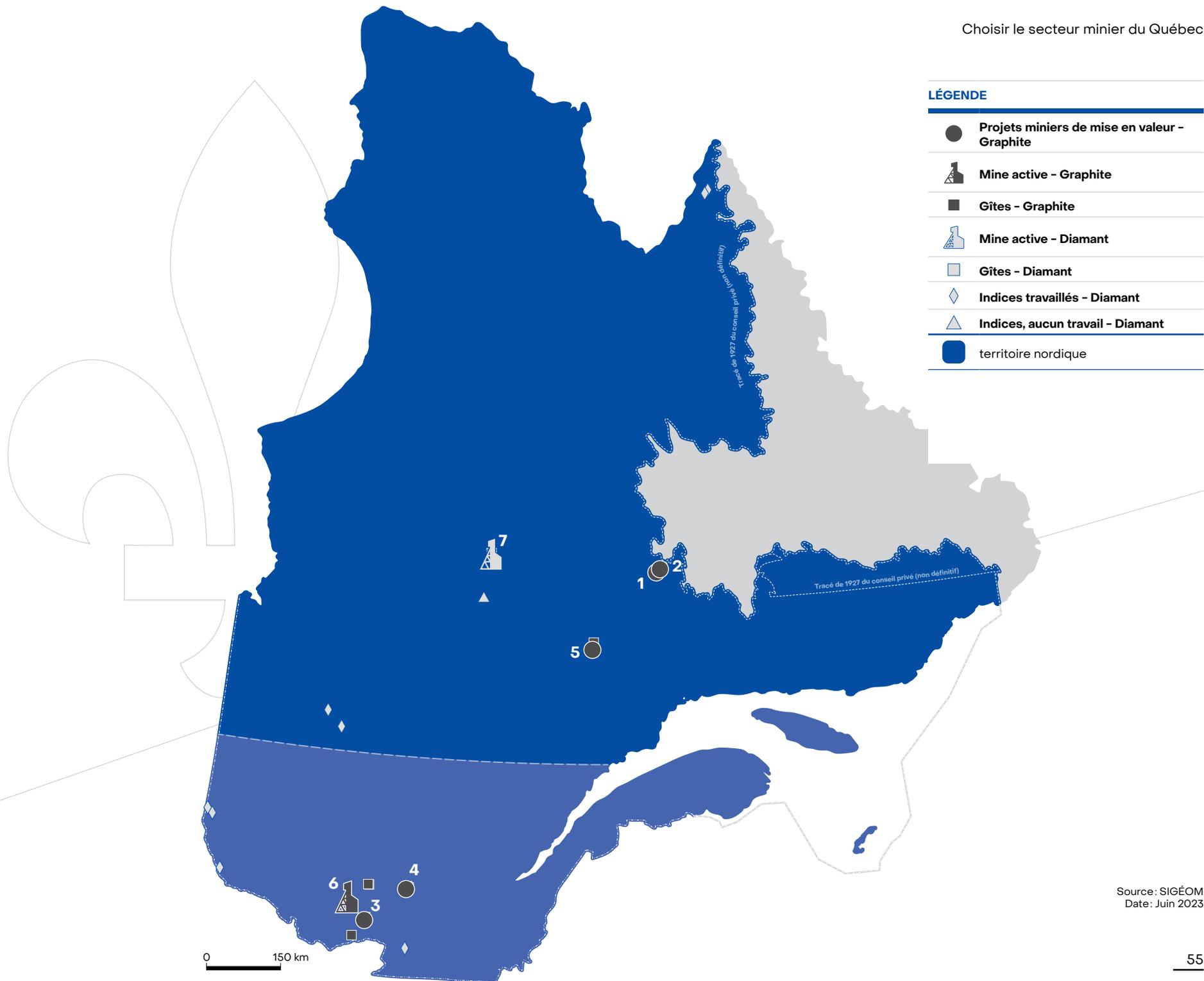
	MINES ACTIVES	SUBSTANCE PRINCIPALE	SUBSTANCES EN SOUS-PRODUIT	RÉSERVES PROUVÉES ET PROBABLES ⁽¹⁾⁽²⁾	RESSOURCES MESURÉES ET INDIQUÉES ⁽¹⁾⁽²⁾⁽³⁾	ANNÉE(S) D'EXPLOITATION
6	Lac-des-Îles (Northern Graphite Corporation) northerngraphite.com	Graphite		0,59 Mt 7,07 %	0,62 Mt 7,10 %	1989-2025
7	Renard (Les Diamants Stornoway (Canada) inc.) stornowaydiamonds.com	Diamant		Non publiques	Non publiques	2016-2028

(1) La distinction entre réserves et ressources est définie selon les normes de l'ICM « *Definition Standards on Mineral Resources and Mineral Reserves* ». Mise en garde : les ressources minérales n'ont pas démontré de viabilité sur le plan économique et il n'y a pas de certitude que les ressources seront converties, en tout ou en partie, en réserves.

(2) Mt : million de tonnes métriques; % : pourcentage; g/t : gramme/tonne; c/t : carat/tonne.

(3) Les ressources précédées d'un astérisque (*) incluent les réserves.





Questions fréquemment posées sur le secteur minier du Québec

Quel est le partage des compétences au Canada en ce qui concerne le secteur minier ?

La Constitution du Canada prévoit le partage des compétences entre le gouvernement fédéral et ceux des provinces, y compris le Québec. La prospection, l'exploitation, la conservation et la gestion des ressources naturelles sur le territoire québécois, y compris les ressources minérales, sont de la compétence exclusive du Québec.

Néanmoins, l'environnement constitue une compétence partagée entre le gouvernement fédéral et le gouvernement du Québec. De plus, toute entreprise établie au Québec est assujettie aux lois fiscales tant fédérales que québécoises.

Quel est le processus réglementaire pour faire approuver un projet minier, depuis l'exploration minière jusqu'à l'ouverture de la mine et sa fermeture ?

En vertu de la **Loi sur les mines**, avant de faire de l'exploration minière, il faut obtenir du MRNF un **claim** qui accorde à son titulaire un droit exclusif de rechercher des substances minérales du domaine de l'État, sur le terrain faisant l'objet du claim. S'il s'agit d'un terrain privé, le titulaire du claim doit obtenir l'autorisation écrite du propriétaire au moins 30 jours avant d'y accéder et d'y effectuer des travaux d'exploration.

Certains travaux d'exploration, selon la nature de l'activité ou de la localisation, peuvent nécessiter une autorisation ou un permis en vertu notamment de la **Loi sur les mines**, de la **Loi sur la qualité de l'environnement**, de la **Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier** ou de la **Loi sur la conservation et la mise en valeur de la Faune**.

S'il fait une découverte et met au jour un gisement, le titulaire du claim doit obtenir un **bail minier** en vertu de la Loi sur les mines pour pouvoir l'exploiter. La demande de bail doit être accompagnée d'un plan d'arpentage du terrain visé, d'un rapport certifié par un ingénieur ou par un géologue qui satisfait aux exigences de qualification prévues par règlement, d'une étude de faisabilité du projet ainsi que d'une étude d'opportunité économique et de marché pour la transformation au Québec. S'il y a lieu, une autorisation ou un bail délivré en vertu de la Loi sur les terres du domaine de l'État peut également être nécessaire à toutes les fins d'utilisation, à toutes les occupations temporaires ou permanentes, à tous les aménagements ou à toutes les constructions en dehors du bail minier. Ces autorisations ou ces droits sont accordés à la suite d'une **demande d'utilisation du territoire public**.

Préalablement à la demande de bail minier, la société minière doit déposer au MRNF **un plan de réaménagement et de restauration**. Ce plan doit être accessible au public au moins 30 jours avant la consultation publique. Le bail minier ne peut être conclu avant que le plan de réaménagement et de restauration minière ait été approuvé conformément à la Loi sur les mines, et que le certificat d'autorisation prévu dans la Loi sur la qualité de l'environnement n'ait été délivré. La Loi sur les mines permet au gouvernement, au moment de la conclusion d'un bail minier et pour des motifs raisonnables, d'exiger la maximisation des retombées économiques au Québec, y compris la première transformation.

Par ailleurs, une **garantie financière** est exigée relativement à la restauration du site. Elle correspond au coût anticipé pour l'accomplissement des travaux prévus dans le plan de réaménagement et de restauration. Cette garantie doit être fournie en trois versements : le premier versement (50 %) dans les 90 jours de l'approbation du plan; les versements subséquents (de 25 % chacun) aux deux premières dates anniversaires de l'approbation du plan. Certains travaux d'exploration nécessitent aussi le dépôt d'une garantie financière au MRNF.

La Loi sur la qualité de l'environnement assujettit à une **évaluation environnementale** :

- les projets de construction et d'exploitation d'une usine de traitement de minerai métallifère et les projets d'aménagement et d'exploitation d'une mine de minerai métallifère dont la capacité de traitement ou de production est de 2 000 tonnes ou plus par jour;
- tous les projets relatifs à l'exploitation d'éléments des terres rares, peu importe la capacité de traitement et de production.

D'autres projets peuvent également y être soumis exceptionnellement et sur recommandation du ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP), selon les cas prévus par la Loi sur la qualité de l'environnement.

En vertu de la Loi sur les mines, l'octroi d'un bail minier pour une mine de minerai métallifère dont la capacité de production est de moins de 2 000 tonnes par jour ainsi que l'octroi d'un bail d'exploitation de substances minérales de surface pour la tourbe ou nécessaire à une activité industrielle ou à une activité d'exportation commerciale sont assujettis à la tenue d'une **consultation publique** préalable organisée par le promoteur. Après la délivrance du bail minier, le locataire doit constituer un **comité de suivi** pour favoriser la participation de la communauté locale à l'ensemble du projet.

À la **cessation** de ses activités d'exploitation, l'exploitant pourrait être tenu d'obtenir un ou plusieurs certificats d'autorisation du MELCCFP pour effectuer les travaux de restauration. L'obligation de garantie financière subsiste jusqu'à la délivrance du certificat de libération prévu à la Loi sur les mines. Le MRNF délivre un tel certificat lorsque les obligations de restauration sont remplies à sa satisfaction et après avoir obtenu l'avis favorable du MELCCFP.

Le Québec a publié un [document](#)⁶⁸ qui répertorie les principaux permis, baux et autorisations nécessaires au développement d'une mine au Québec.



Les droits des investisseurs étrangers sont-ils les mêmes que les droits des investisseurs canadiens ?

Au Québec et au Canada, tout investisseur est traité équitablement en fonction du cadre légal et réglementaire applicable. Il existe toutefois certaines règles en matière de prise de contrôle de sociétés canadiennes par des [intérêts étrangers](#)⁶⁹.

Une société minière doit-elle embaucher des travailleurs d'une région donnée ou d'un syndicat particulier ? Peut-elle faire venir ses propres travailleurs ?

Le gouvernement du Québec encourage les sociétés à employer des travailleurs québécois qui viennent des communautés avoisinantes. Le Québec possède une main-d'œuvre qualifiée dans le domaine minier et celle-ci se trouve principalement dans les régions minières.

Toutefois, une entreprise établie au Québec peut employer des travailleurs de partout au Canada. Il est possible de faire venir des travailleurs de l'extérieur du Canada pour les postes en pénurie de main-d'œuvre, si l'entreprise peine à recruter des [Canadiens](#)⁷⁰.

Le Québec a-t-il des normes pour assurer la sécurité des travailleurs du secteur minier ?

La Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) est l'organisme chargé de l'administration du régime de santé et de sécurité du travail. Elle est responsable, notamment, de l'application du [Règlement sur la santé et la sécurité du travail dans les mines](#)⁷¹.

De plus, l'[Association paritaire pour la santé et la sécurité du travail du secteur minier](#)⁷² a pour mission d'accompagner les travailleurs et les employeurs du secteur minier dans leur prise en charge de la prévention en matière de santé et sécurité du travail.

Quelles sont les associations minières actives au Québec ?

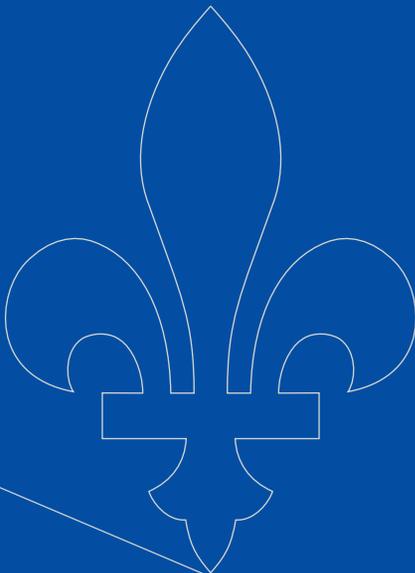
Trois associations minières sont actives au Québec : l'[Association de l'exploration minière du Québec \(AEMQ\)](#)⁷³, l'[Association minière du Québec \(AMQ\)](#)⁷⁴ et l'[Association des producteurs de tourbe horticole du Québec \(APTHQ\)](#)⁷⁵.

Quels sont les rôles et les responsabilités des principaux ministères et organismes qui interviennent auprès des sociétés étrangères désireuses d'investir dans un projet minier au Québec ?

- Le [ministère des Ressources naturelles et des Forêts](#)⁷⁶ : pour tout ce qui a trait à l'exploration et à l'exploitation minière, à la transformation des métaux, à la purification des minéraux industriels et à la valorisation des résidus miniers ainsi qu'à la restauration (permis, droits miniers, autorisations, baux de location, autorisations d'utilisation du territoire public, etc.).
- Le [ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs](#)⁷⁷ : pour tout ce qui a trait à l'environnement et aux répercussions sur le plan environnemental.
- Le [ministère des Finances](#)⁷⁸ et le [ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie](#)⁷⁹ : pour l'aide financière, les prises de participation et le soutien général aux entreprises.
- La [Société du Plan Nord](#)⁸⁰ : pour ce qui concerne le développement intégré et cohérent du territoire nordique québécois, dans une perspective de développement durable.
- L'[Institut national des mines](#)⁸¹ : en matière de concertation, d'innovation et de formation pour l'industrie minière à l'extérieur du Québec.

- [Ressources Québec](#)⁸²: division d'Investissement Québec spécialisée dans les investissements dans les secteurs minier, forestier et énergétique. Ressources Québec accompagne les promoteurs des projets à tous les stades de leur développement, de l'exploration à la transformation des ressources, en passant par l'exploitation. Elle offre des solutions financières variées et adaptées aux particularités d'un projet, qui peuvent prendre la forme de participations dans le capital-actions, de débentures ou de prêts. En outre, Ressources Québec administre le fonds Capital ressources naturelles et énergie, doté d'une enveloppe de 1 milliard de dollars.

D'autres ministères et organismes peuvent être mis en cause selon leurs champs de compétence (voir la section [Un partenaire de vos investissements](#)).



Quels sont les lois et les règlements qui s'appliquent le plus souvent à l'exploration et à l'exploitation minières ?

Lois et règlements du Québec (liste non exhaustive):

- Loi sur les mines (M-13.1) et Règlement sur les substances minérales autres que le pétrole, le gaz naturel et la saumure (M-13.1, r. 2);
- Loi sur les mesures de transparence dans les industries minière, pétrolière et gazière (M-11.5) et Règlement d'application de la Loi sur les mesures de transparence dans les industries minière, pétrolière et gazière (M-11.5, r. 1);
- Loi sur l'impôt minier (I-0.4);
- Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (A-18.1) et Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine de l'État (A-18.1, r. 7);
- Loi sur les terres du domaine de l'État (T-8.1);
- Loi sur la qualité de l'environnement (Q-2) et ses règlements;
- Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et favorisant une meilleure gouvernance de l'eau et des milieux associés (C-6.2) et Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (Q-2, r. 35.2);
- Loi sur la santé et la sécurité du travail (S-2.1) et Règlement sur la santé et la sécurité du travail dans les mines (S-2.1, r. 14);
- Loi sur la conservation du patrimoine naturel (C-61.01);

- Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune (C-61.1) et ses règlements;
- Loi sur les parcs (P-9);
- Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (A-19.1);
- Loi sur les compétences municipales (C-47.1).

Ces lois et ces règlements peuvent être consultés sur le site Web de [Légis Québec](#)⁸³.

Lois et règlements du Canada (liste non exhaustive):

- Loi sur l'évaluation d'impact (L.C. 2019, ch. 28, art. 1) et ses règlements, dont le Règlement sur les activités concrètes (DORS/2019-285);
- Loi sur les pêches (L.R.C. [1985], ch. F-14) et Règlement sur les effluents des mines de métaux et des mines de diamants (DORS/2002-222);
- Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires (L.C. 1997, ch. 9) et divers règlements d'application.

Ces lois et ces règlements peuvent être consultés sur le site Web de la [législation fédérale](#)⁸⁴.

N. B. L'information présentée dans cette section est donnée à titre indicatif, elle n'a aucune valeur légale.

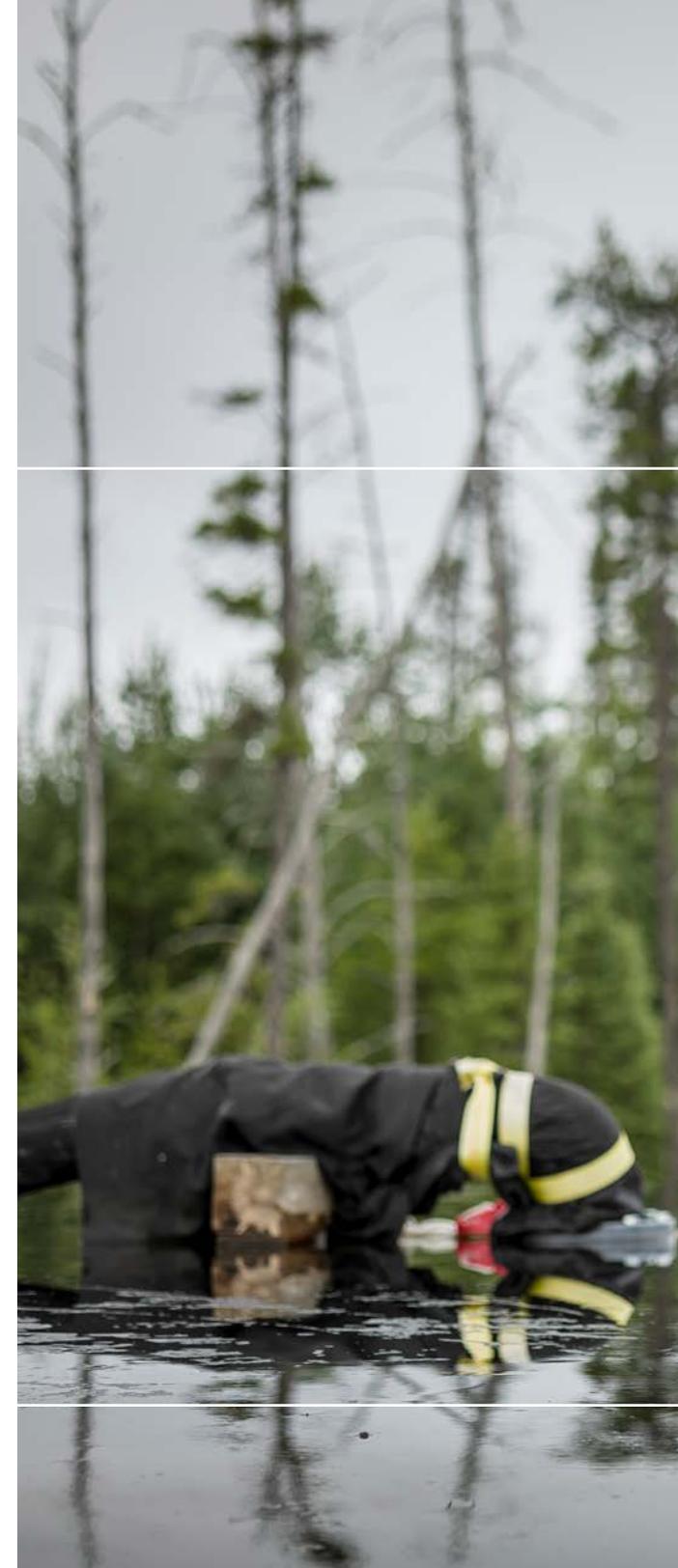
Pour nous joindre

Pour toute information additionnelle, vous pouvez contacter les bureaux internationaux [d'Investissement Québec](#)⁸⁵ ou du [ministère des Relations internationales et de la Francophonie](#)⁸⁶.

BUREAUX DU QUÉBEC À L'ÉTRANGER

Investissement Québec

EMPLACEMENT	N° DE TÉLÉPHONE	COURRIEL
MONTRÉAL (CANADA)	1 844 474 6367	info@invest-quebec.com
ATLANTA (ÉTATS-UNIS)	1 404 584-5340	
CHICAGO (ÉTATS-UNIS)	1 312 471-1127	
LOS ANGELES (ÉTATS-UNIS)	1 310 209-3332	
NEW YORK (ÉTATS-UNIS)	1 212 843-0981	
LONDRES (ROYAUME-UNI)	+44 20 7766 5900	
MUNICH (ALLEMAGNE)	+49 0 89 25 54 931 0	
PARIS (FRANCE)	+33 01 40 67 85 00	
BEIJING (CHINE)	+86 10 5139 4264	
TOKYO (JAPON)	+81 3 5733-4588	
SÉOUL (CORÉE DU SUD)	+82 2 3703 7718	







Ministère des Relations internationales et de la Francophonie

	EMPLACEMENT	N° DE TÉLÉPHONE	COURRIEL
1	Abidjan (Côte d'Ivoire)	+ 225 27 20 20 40 15	qc.abidjan@mri.gouv.qc.ca
2	Atlanta (États-Unis)	1 404 584-2995	qc.atlanta@mri.gouv.qc.ca
3	Barcelone (Espagne)	+34 93 476 42 58	qc.barcelone@mri.gouv.qc.ca
4	Beijing (Chine)	+86 (10) 51 39 40 00	qc.beijing@mri.gouv.qc.ca
5	Berlin (Allemagne)	+49 0 30 59 00 646 0	qc.berlin@mri.gouv.qc.ca
6	Bogota (Colombie)	Non disponible	qc.bogota@mri.gouv.qc.ca
7	Boston (États-Unis)	1 617 482-1193	qc.boston@mri.gouv.qc.ca
8	Bruxelles (Belgique)	+32 0 2 512 0036	qc.bruxelles@mri.gouv.qc.ca
9	Chicago (États-Unis)	1 312 471-1126	qc.chicago@mri.gouv.qc.ca
10	Dakar (Sénégal)	+221 33 849 82 16	qc.dakar@mri.gouv.qc.ca
11	Hong Kong (Chine)	+852 37 19 46 50	qc.hongkong@mri.gouv.qc.ca
12	Houston (États-Unis)	1 713 968-9836	qc.houston@mri.gouv.qc.ca
13	La Havane (Cuba)	+53 7 204 25 16	qc.lahavane@international.gc.ca
14	Londres (Royaume-Uni)	+44 0 207 766 5900	qc.londres@mri.gouv.qc.ca
15	Los Angeles (États-Unis)	1 310 824-4173	qc.losangeles@mri.gouv.qc.ca
16	Mexico (Mexique)	+52 (55) 1100-4330	qc.mexico@mri.gouv.qc.ca
17	Miami (États-Unis)	À venir	Non disponible
18	Mumbai (Inde)	+91 22 6749 4484	quebecinindia@international.gc.ca
19	Munich (Allemagne)	+49 0 89 25 54 931 0	qc.munich@mri.gouv.qc.ca
20	New York (États-Unis)	1 212 843-0950	qc.newyork@mri.gouv.qc.ca
21	Paris (France)	+33 01 40 67 85 00	qc.paris@mri.gouv.qc.ca
22	Philadelphie (États-Unis)	1 215 515-7112	qc.philadelphie@mri.gouv.qc.ca
23	Qingdao (Chine)	8 653 266 950 965	qc.qingdao@mri.gouv.qc.ca
24	Rabat (Maroc)	+212 5 37 77 70 66	qc.rabat@mri.gouv.qc.ca
25	Rome (Italie)	+39 06 4203 4501	qc.rome@mri.gouv.qc.ca
26	São Paulo (Brésil)	+55 11 5509 4321	qc.saopaulo@international.gc.ca
27	Séoul (Corée du Sud)	82 237 037 700	qc.seoul@mri.gouv.qc.ca
28	Shanghai (Chine)	+86 021 3279 2800	qc.shanghai@mri.gouv.qc.ca
29	Shenzhen (Chine)	8 675 582 809 584	qc.shenzhen@mri.gouv.qc.ca
30	Silicon Valley (États-Unis)	1 310 824-4173	qc.siliconvalley@mri.gouv.qc.ca
31	Singapour (Singapour)	+65 3138 5551	Non disponible
32	Tokyo (Japon)	+81 03 57 33 40 01	qc.tokyo@mri.gouv.qc.ca
33	Washington (États-Unis)	1 202 659-8990	qc.washington@mri.gouv.qc.ca

Autres ministères – bureaux à Québec

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DES FORÊTS

1 866 248-6936
services.mines@mrnf.gouv.qc.ca
www.mrnf.gouv.qc.ca

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES, DE LA FAUNE ET DES PARCS

1 800 561-1616
info@environnement.gouv.qc.ca
www.environnement.gouv.qc.ca

NOTES

- 1 En ligne : [resourcingtomorrow.com/awards]
- 2 En ligne : [sigecom.mines.gouv.qc.ca/signet/classes/I1102_indexAccueil?l=f].
- 3 En ligne : [gq.mines.gouv.qc.ca/bulletins-geologiques].
- 4 En ligne : [[QcMinesEnergie.gouv.qc.ca](https://qcminesenergie.gouv.qc.ca)].
- 5 En ligne : [cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/energie-ressources-naturelles/publications-adm/plan-strategique/PL_valorisation_mineraux_critiques_strategiques.pdf?1618857094].
- 6 En ligne : [mern.gouv.qc.ca/mines/programmes/soutien-exploration-mineraux-critiques-strategiques].
- 7 En ligne : [mrnf.gouv.qc.ca/mines/programmes/soutien-dedie-procedes-mineralurgiques-transformation-mcs].
- 8 En ligne : [economie.gouv.qc.ca/bibliotheques/strategies/strategie-quebecoise-de-developpement-de-la-filiere-batterie].
- 9 En ligne : [cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/environnement/publications-adm/plan-economie-verte/plan-economie-verte-2030.pdf?1653502403].
- 10 En ligne : [investquebec.com].
- 11 En ligne : [investquebec.com/quebec/fr/international.html].
- 12 En ligne : [investquebec.com/quebec/fr/a-propos/Ressources-Quebec.html].
- 13 En ligne : [economie.gouv.qc.ca/bibliotheques/programmes/aide-financiere/fonds-capital-ressources-naturelles-et-energie/].
- 14 En ligne : [soquem.qc.ca].
- 15 En ligne : [quebec.ca/gouvernement/ministeres-et-organismes/societe-plan-nord].
- 16 En ligne : [sdbj.gouv.qc.ca].
- 17 En ligne : [www.sdbj.gouv.qc.ca/fr/offre-de-financement/secteur-minier/].
- 18 En ligne : [mern.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/cadre-normatif-domaine-minier.pdf].
- 19 En ligne : [legisquebec.gouv.qc.ca/fr/ShowDoc/cs/M-13.1].
- 20 En ligne : [www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/lc/i-0.4].
- 21 En ligne : [legisquebec.gouv.qc.ca/fr/showdoc/cs/M-11.5].
- 22 En ligne : [www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/lc/Q-2].
- 23 En ligne : [legisquebec.gouv.qc.ca].
- 24 En ligne : [quebec.ca/gouv/politiques-orientations/acceptabilite-sociale/].
- 25 En ligne : [mern.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/PO-consultation-mines_MERN.pdf].
- 26 Sont assujettis à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement prévue à la Loi sur la qualité de l'environnement (RLRQ, chapitre Q-2), entre autres, les mines métallifères de 2 000 tonnes métriques ou plus par jour, les mines d'uranium et les mines de terres rares ainsi que les mines dont la capacité maximale journalière d'extraction de minerai est égale ou supérieure à 500 tonnes métriques. Cette procédure comprend une période d'information et de consultation du public et, le cas échéant, des audiences publiques qui sont réalisées par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE).
- 27 En ligne : [mern.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/GM_restauracion_sites_miniers_MERN.pdf].
- 28 En ligne : [mern.gouv.qc.ca/mines/publications/donnees-activite-miniere/].
- 29 Le règlement d'application de la Loi (chapitre M-11.5, r. 1) contient la liste de ces autorités. Au moment d'écrire ces lignes, il s'agit essentiellement du Canada et de la vaste majorité des pays européens.
- 30 En ligne : [environnement.gouv.qc.ca/lqe/autorisations/realite/index.htm].
- 31 En ligne : [revenuquebec.ca/fr/entreprises/mesures-particulieres/impot-minier/demander-des-credits-de-droits-relatifs-a-limpot-minier/credit-de-droits-remboursable-pour-perle].
- 32 En ligne : [revenuquebec.ca/fr/entreprises/mesures-particulieres/impot-minier/calculer-limpot-minier-sur-le-profit-annuel/calcul-du-profit-annuel-de-lexploitant/allocation-pour-consultations-aupres-des-communautés].
- 33 En ligne : [revenuquebec.ca/fr/entreprises/mesures-particulieres/impot-minier/calculer-limpot-minier-sur-le-profit-annuel/calcul-du-profit-annuel-de-lexploitant/allocation-pour-etudes-environnementales].
- 34 En ligne : [investquebec.com/documents/qc/publications/FiscaliteAuQuebec.pdf].
- 35 En ligne : [revenuquebec.ca/fr/entreprises/mesures-particulieres/impot-minier/calculer-limpot-minier-sur-le-profit-annuel/calcul-du-profit-annuel-de-lexploitant/allocation-pour-exploration].
- 36 En ligne : [revenuquebec.ca/fr/entreprises/mesures-particulieres/impot-minier/calculer-limpot-minier-sur-le-profit-annuel/calcul-du-benefice-annuel-provenant-dune-mine/allocation-additionnelle-pour-une-mine-situee-dans-le-nord-quebecois].
- 37 En ligne : [revenuquebec.ca/fr/entreprises/mesures-particulieres/impot-minier/calculer-limpot-minier-sur-le-profit-annuel/calcul-du-benefice-annuel-provenant-dune-mine/allocation-pour-traitement].
- 38 En ligne : [finances.gouv.qc.ca/ministere/soutien_secteur_financier_entreprises/nouveau_conge_fiscal].
- 39 MINISTÈRE DES FINANCES DU QUÉBEC, Budget 2022-2023 – Renseignements additionnels, 22 mars 2022, p. A11-A13.
- 40 En ligne : [revenuquebec.ca/fr/entreprises/impots/impot-des-societes/credits-dimpot-des-societes/credits-auxquels-une-societe-peut-avoir-droit/credit-dimpot-relatif-aux-ressources].
- 41 En ligne : [gestim.mines.gouv.qc.ca].
- 42 En ligne : [quebec.ca/gouvernement/politiques-orientations/bureau-de-coordination-des-droits].
- 43 En ligne : [amq-inc.com/wp-content/uploads/2023/02/retombees-fr-2020_vf.pdf].
- 44 Source : [Diagnostic sectoriel de l'industrie minière du Québec, 2020](https://www.quebec.ca/gouvernement/politiques-orientations/bureau-de-coordination-des-droits).
- 45 En ligne : [inmq.gouv.qc.ca].
- 46 En ligne : [mern.gouv.qc.ca/mines/programmes/recherche-en-partenariat-developpement-durable-secteur-minier/].
- 47 En ligne : [mern.gouv.qc.ca/mines/programmes/programme-dappui-a-recherche-a-innovation-domaine-minier/].
- 48 En ligne : [consorem.ca].
- 49 En ligne : [corem.qc.ca].
- 50 En ligne : [legroupemisa.com].
- 51 En ligne : [<https://mrnf.gouv.qc.ca/mines/programmes>].
- 52 En ligne : [hydroquebec.com/affaires].
- 53 En ligne : [hydroquebec.com/data/documents-donnees/pdf/comparaison-prix-electricite.pdf].
- 54 En ligne : [hydroquebec.com/innovation/fr/evolution-technologique/force-innovation].
- 55 En ligne : [quebec.ca/hydrogene].
- 56 En ligne : [quebec.ca/gouv/ministere/energie-ressources-naturelles/publications/#c13876].
- 57 En ligne : [cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/energie-ressources-naturelles/publications-adm/documents-ministeriels/AS-influence-MERN.pdf?1575470117].
- 58 En ligne : [quebec.ca/gouv/politiques-orientations/acceptabilite-sociale/].
- 59 En ligne : [cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/conseil-executif/publications-adm/saa/administratives/orientations/fr/2015-02-document-intention-promoteurs.pdf?1605704762].
- 60 En ligne : [mrnf.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/PO-consultation-mines_MERN.pdf].
- 61 En ligne : [mern.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/guide_consultation_publique.pdf].
- 62 En ligne : [cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/energie-ressources-naturelles/publications-adm/acceptabilite-sociale/GU_bonnes-pratiques-acceptabilite-sociale_complet_MERN.pdf].
- 63 En ligne : [cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/energie-ressources-naturelles/publications-adm/documents-ministeriels/AS-offre-service-MERN.pdf?1566833500].
- 64 En ligne : [mamh.gouv.qc.ca/fileadmin/publications/amenagement_territoire/orientations_gouvernementales/document_orientation_activite_miniere.pdf].

- 65 En ligne: [environnement.gouv.qc.ca/evaluations/participation-public/index.htm].
- 66 En ligne: [lagrandealliance.quebec].
- 67 En ligne: [siggeom.mines.gouv.qc.ca/signet/classes/l1102_indexAccueil?l=f].
- 68 En ligne: [mern.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/cadre-normatif-domaine-minier.pdf].
- 69 En ligne: [bdp.parl.ca/sites/PublicWebsite/default/fr_CA/ResearchPublications/201142E].
- 70 En ligne: [canada.ca/fr/emploi-developpement-social/services/travailleurs-etrangers.htm].
- 71 En ligne: [legisquebec.gouv.qc.ca/fr/ShowDoc/cr/S-21.1%20r.%2014].
- 72 En ligne: [aspmine.qc.ca].
- 73 En ligne: [aemq.org].
- 74 En ligne: [amq-inc.com].
- 75 En ligne: [tourbehorticole.com].
- 76 En ligne: [mrfn.gouv.qc.ca].
- 77 En ligne: [environnement.gouv.qc.ca/].
- 78 En ligne: [finances.gouv.qc.ca].
- 79 En ligne: [economie.gouv.qc.ca].
- 80 En ligne: [quebec.ca/gouvernement/ministeres-et-organismes/societe-plan-nord].
- 81 En ligne: [inmq.gouv.qc.ca/].
- 82 En ligne: [investquebec.com/quebec/fr/a-propos-de-nous/nos-filiales/ressources-quebec.html].
- 83 En ligne: [legisquebec.gouv.qc.ca].
- 84 En ligne: [laws-lois.justice.gc.ca].
- 85 En ligne: [investquebec.com/international/fr/nous-joindre/nos-bureaux-dans-le-monde.html].
- 86 En ligne: [mrif.gouv.qc.ca/fr/ministere/representation-etranger].



